



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

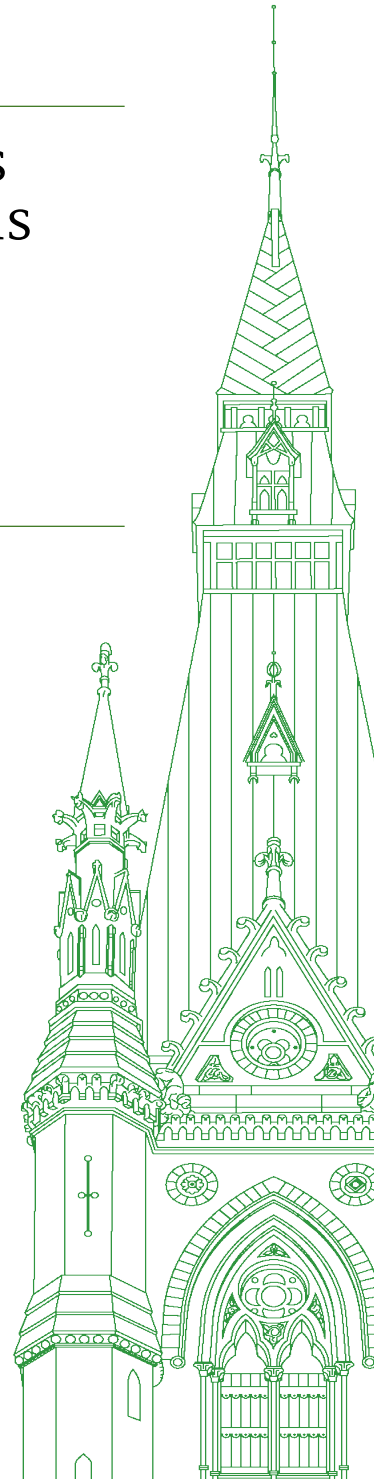
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 040

Le jeudi 7 mai 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 7 mai 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. La séance est ouverte. Bienvenue à la 40^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Nous poursuivons notre étude sur le budget principal des dépenses. Nous accueillons de nouveau des représentants de Services publics et Approvisionnement Canada et un représentant de Services partagés Canada, ainsi que de nouveaux invités du Bureau du secrétaire du gouverneur général.

Je crois comprendre que l'un des représentants de SPAC a une déclaration préliminaire à faire. Est-ce vous, monsieur Hammond?

Michael Hammond (dirigeant principal des finances, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Oui, c'est moi.

Le président: S'il vous plaît, allez-y. Vous avez la parole pour jusqu'à cinq minutes.

[Français]

Michael Hammond: Bonjour, monsieur le président.

À la suite de la comparution du ministre, plus tôt cette semaine, je vous remercie de m'avoir invité à fournir de plus amples renseignements sur le budget principal des dépenses en ce qui concerne Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, pour l'exercice 2026-2027.

Permettez-moi de commencer en reconnaissant que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire non cédé de la nation anishinabe algonquine.

Je suis ici aujourd'hui avec mes collègues Lorenzo Ieraci, sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques, de la planification et des communications, Dominic Laporte, sous-ministre adjoint principal de la Direction générale des approvisionnements, Mark Quinlan, sous-ministre adjoint principal de la Direction générale des services immobiliers et Kim Steele, sous-ministre adjointe principale de la Direction générale des solutions en gestion du capital humain et dirigeante principale de la technologie.

Monsieur le président, SPAC dépose un budget d'ouverture net total d'environ 5,9 milliards de dollars dans le Budget principal des dépenses 2026-2027, ce qui représente une diminution nette de 1,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Monsieur le président, il est important de noter que cette demande n'inclut pas le financement annoncé dans la mise à jour économique du printemps de 2026, déposée le 28 avril. De plus, si ces approbations sont accordées, le financement de SPAC pourrait être ajusté ultérieurement au cours de l'exercice par l'entremise du bud-

get supplémentaire des dépenses, conformément à la procédure habituelle.

SPAC demeure déterminé à assurer la gestion responsable des ressources, tout en soutenant les priorités clés du gouvernement. Le ministère prend au sérieux son rôle en matière de saine gestion financière et en reconnaît l'importance dans le maintien de la confiance des Canadiens envers le gouvernement. Par conséquent, notre objectif est de réduire les dépenses afin de permettre une plus grande capacité d'investissement.

[Traduction]

Monsieur le président, comme vous le savez, le ministère poursuit ses travaux sur de nombreux projets importants, notamment pour appuyer la création de la nouvelle Agence d'investissement pour la défense, la mise en œuvre de la politique « Achetez canadien », et poursuit activement ses efforts afin de réduire l'arriéré de paye ainsi que la mise en œuvre du nouveau système intégré des ressources humaines et de la paye. Parallèlement, SPAC continue à fournir au gouvernement du Canada des services communs et centralisés, tels que des services d'approvisionnement, de traduction et de gestion immobilière. Tout en menant ces activités, SPAC a pu réduire sa demande globale de financement dans le cadre de ce budget principal des dépenses. Je vais maintenant expliquer les variations les plus importantes d'un exercice à l'autre.

La plus grande diminution dans le budget principal des dépenses de SPAC est attribuable au plan d'investissement à long terme et à la planification préalable des immobilisations, avec une réduction totale de 1,2 milliard de dollars. Cette diminution s'explique principalement par l'achèvement des paiements d'étapes contractuels liés à d'importantes initiatives d'infrastructures, telles que le Projet de modernisation des services énergétiques.

SPAC attribue une diminution de 97,5 millions de dollars du financement de fonctionnement à l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. Dans le cadre de cet examen, SPAC rationalisera ses processus internes afin de réduire le fardeau administratif, tout en veillant à ce que la main-d'œuvre dispose d'une combinaison appropriée de compétences et de rôles. Le ministère prévoit également une diminution des dépenses réelles dans des secteurs discrectionnaires, tels que les services de conseils en gestion entre l'exercice 2024-2025 et 2025-2026.

SPAC est responsable, dans le cadre de son rôle d'administrateur de la paye pour le gouvernement du Canada, de l'administration de la paye de plus de 430 000 fonctionnaires actuels ou anciens provenant de plus de 100 ministères et organismes. Le budget principal des dépenses prévoit une diminution de 57,3 millions de dollars liée au programme actuel d'administration de la paye. Parallèlement à cette réduction, SPAC demande une augmentation de 67,6 millions de dollars afin de soutenir la poursuite d'essais rigoureux et la conception du système de RH et de paye de la prochaine génération.

Parmi les autres écarts figurant dans le budget principal des dépenses de SPAC, on constate également une diminution de 27,7 millions de dollars attribuable à la fin de la présidence du Sommet du G7 de 2025, le financement connexe n'étant plus requis.

Enfin, le budget principal des dépenses du ministère inclut également une augmentation de 20,7 millions de dollars pour les dépenses non discrétionnaires associées aux immeubles appartenant à l'État et aux locaux loués. Cette augmentation apporte une protection contre la variation des coûts des locaux qui est hors du contrôle de SPAC, et les fonds non dépensés à la fin de l'exercice sont retournés au cadre financier.

Monsieur le président, je vous remercie à nouveau de l'invitation à comparaître aujourd'hui. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Hammond.

Monsieur Davis, s'il vous plaît, allez-y.

[Français]

Scott Davis (sous-ministre adjoint, dirigeant principal des finances, Services partagés Canada): Merci, monsieur le président, de nous donner l'occasion de poursuivre notre discussion sur le budget principal des dépenses de Services partagés Canada, ou SPC, pour l'exercice 2026-2027.

Je tiens également à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé de la nation anishinabe algonquaine.

SPC gère et modernise les technologies d'information de base du gouvernement du Canada et favorise la transformation numérique tout en protégeant la souveraineté numérique du Canada.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les ministères pour appliquer les technologies émergentes afin de transformer les opérations gouvernementales, de réduire les coûts et d'améliorer la prestation de services grâce à l'innovation technologique.

• (1105)

[Traduction]

Un exemple clé est CANChat, l'outil interne d'intelligence artificielle générative de Services partagés Canada, ou SPC. CANChat est une plateforme sûre et sécurisée pour les fonctionnaires qui permet d'assurer que les données du gouvernement du Canada restent au Canada, sont hébergées sur une infrastructure accréditée par le gouvernement et ne sont pas accessibles aux fournisseurs de services étrangers. Nous amorçons le déploiement dans l'ensemble du gouvernement ce printemps.

Cette initiative et d'autres nécessitent des investissements soutenus, mais sont essentielles pour bâtir un gouvernement numérique

plus résilient, sûr et novateur tout en maintenant la prestation continue des services existants.

Au fil des ans, SPC a absorbé les pressions inflationnistes et la demande croissante en tirant parti des gains d'efficacité et des économies d'échelle. Toutefois, le volume et la complexité grandissants des exigences en matière de TI, y compris en ce qui concerne la cybersécurité et l'intelligence artificielle, signifient que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour gérer le risque opérationnel et maintenir une prestation de services efficace.

À titre de rappel, dans le présent budget principal des dépenses, SPC demande une diminution du financement compte tenu des économies réalisées grâce à l'examen exhaustif des dépenses et des changements apportés aux profils de financement des initiatives menées sur plusieurs années.

Le budget des dépenses comprend un nouveau financement ciblé pour soutenir la prestation continue des services de TI de base dans l'ensemble des ministères et pour renforcer la cybersécurité en modernisant la surveillance de la sécurité afin que SPC puisse mieux prévoir, détecter et répondre aux cybermenaces.

Enfin, SPC optimise la valeur pour les contribuables grâce à une approche à l'échelle du gouvernement en matière d'approvisionnement en TI en regroupant les achats, en tirant parti des économies d'échelle et en renforçant la capacité numérique nationale, entre autres avec la politique « Achetez canadien ».

[Français]

En conclusion, SPC continuera de fournir et de renforcer les services numériques essentiels dont les Canadiens dépendent chaque jour, tout en faisant progresser des opérations gouvernementales sûres, efficaces et novatrices.

Merci, monsieur le président.

Je serai heureux de répondre aux questions des députés.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Davis.

Monsieur MacKillop, faites-vous la déclaration préliminaire?

Ken MacKillop (secrétaire du gouverneur général, Bureau du secrétaire du gouverneur général): Oui, monsieur, s'il vous plaît.

Le président: Allez-y, s'il vous plaît, monsieur, et bienvenue au comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

[Français]

Ken MacKillop: Merci beaucoup.

Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de m'accueillir parmi vous aujourd'hui à l'occasion de l'examen du budget principal des dépenses du Bureau du secrétaire du gouverneur général, ou BSGG, pour l'exercice 2026-2027.

Je suis le secrétaire de la gouverneure générale. Comme M. le président l'a mentionné, c'est ma première visite à ce comité dans le cadre de mes fonctions actuelles.

Je suis accompagné aujourd'hui de Philippe Roy-Bélisle, directeur, Finances et gestion du matériel et de l'approvisionnement, et dirigeant principal des finances.

[Traduction]

Avant d'aborder notre budget principal, je tiens à souligner l'importance de la fonction de gouverneur général.

J'ai eu le privilège d'appuyer la gouverneure générale Mary Simon au cours des deux dernières années et demie, et je me réjouis à l'idée d'accueillir l'honorable Louise Arbour. J'ai pu constater concrètement la manière dont nous concilions le respect des responsabilités constitutionnelles de la Couronne et la prestation de services à la population canadienne d'un océan à l'autre, toujours en conformité avec nos engagements en matière de rigueur budgétaire et de transparence.

En sa qualité de représentante du chef d'État et de commandante en chef du Canada, la gouverneure générale assure la pérennité de notre démocratie parlementaire en s'acquittant de ses fonctions constitutionnelles, notamment en procédant à l'assermentation des membres du gouvernement et en octroyant la sanction royale. Mais au-delà de ces fonctions, la gouverneure générale est un pilier apolitique de notre identité nationale. Elle possède une capacité unique à mobiliser les gens et à susciter le dialogue sur des questions d'importance nationale. Elle contribue à rallier les Canadiens et Canadiennes, en particulier autour de sujets délicats, comme le processus de réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones.

[Français]

Autrement dit, son rôle consiste à créer un espace propice à un dialogue respectueux et qui favorise la compréhension. C'est une question de renforcer les liens avec la population canadienne en mettant en avant des thèmes qui nous concernent collectivement.

La gouverneure générale a également pour responsabilité de reconnaître l'excellence canadienne. Cette responsabilité repose sur divers programmes de distinctions honorifiques, de l'Ordre du Canada aux décorations pour actes de bravoure en passant par les distinctions militaires. L'année dernière, notre bureau a coordonné la remise d'environ 45 000 distinctions honorifiques. Ces distinctions sont remises à Rideau Hall, à la Citadelle de Québec et dans les collectivités partout au pays. La gouverneure générale a ainsi l'occasion de rencontrer les gens dans leur milieu et de célébrer la diversité des réalisations qui façonnent le Canada.

• (1110)

[Traduction]

À chaque visite, la gouverneure générale rend hommage aux personnes et aux organisations locales qui améliorent le quotidien des gens, font évoluer les priorités de la communauté ou de la région et défendent les intérêts nationaux. La gouverneure générale représente le Canada à l'étranger et contribue à l'atteinte d'objectifs clés en matière de politique étrangère, y compris le renforcement de la coopération et le soutien à la souveraineté des États. Nous en avons eu un exemple concret lorsque Son Excellence a inauguré le consulat du Canada à Nuuk, au Groenland, en février dernier.

Bien qu'une bonne partie de notre travail consiste à soutenir directement la gouverneure générale, notre rôle ne s'arrête pas là. Nous faisons également en sorte que Rideau Hall et la résidence du gouverneur général à la Citadelle de Québec demeurent ouverts et accessibles aux visiteurs. Il est particulièrement important d'offrir à la population canadienne et aux visiteurs étrangers l'occasion de découvrir le rôle de gouverneur général et sa pertinence, surtout à une époque où la confiance envers les institutions publiques est fragile. Le fait de permettre aux visiteurs de côtoyer le patrimoine cana-

dien, au cœur même des lieux où l'histoire du pays s'écrit, aide à renforcer le sentiment de fierté et l'identité collective.

[Français]

Pour mener à bien ses principales fonctions, le BSGG compte 162 fonctionnaires et de nombreux guides-interprètes. Notre personnel est composé d'une grande diversité de postes et de fonctions, allant du personnel d'entretien aux comptables, en passant par les hérauts et les guides-étudiants, ce qui reflète ainsi la nature d'une organisation qui accueille 8 000 Canadiens et Canadiennes par an.

De notre budget de 22 millions de dollars, 16 millions de dollars sont consacrés à la rémunération du personnel. Le tiers de la somme restante est affecté à la remise des distinctions honorifiques nationales décernées aux Canadiennes et Canadiens.

[Traduction]

Même si notre budget reste stable depuis de nombreuses années, nous avons dû, comme d'autres ministères, faire des choix difficiles dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses. En conséquence, d'ici 2028-2029 et de façon continue par la suite, le Bureau devra réaliser des économies de 1,3 million de dollars au titre du crédit 1. La réduction budgétaire approuvée pour 2026-2027 s'élève à 743 000 \$. Toutefois, cette réduction n'apparaît pas dans le budget principal, en raison du moment où la décision du gouvernement a été prise. Elle sera néanmoins mise en œuvre par le biais d'une affectation bloquée et aura donc une incidence sur les autorisations de dépenses dont dispose le Bureau cette année.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par Mme Jansen; allez-y, s'il vous plaît, vous avez six minutes.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci.

Puisque nous savons qui sera la nouvelle gouverneure générale, je suis ravie de pouvoir parler avec M. MacKillop, puisqu'il est son secrétaire.

Présentement, les Canadiens font la file aux banques alimentaires. Ils doivent se serrer la ceinture en raison du prix des aliments; ils peinent à payer leur loyer et ils pèsent chaque dépense simplement pour arriver à joindre les deux bouts à la fin du mois. Quand ils entendent dire que des centaines de millions de dollars ont été dépensés pour la fonction de gouverneur général du Canada au cours de la dernière décennie — les frais de déplacement, les dépenses de la précédente gouverneure générale, l'achat de vêtements et les frais de rédaction de discours, et, maintenant, le projet de la patinoire à Rideau Hall —, ils demandent, avec raison, qui surveille la dépense des fonds publics.

Je ne crois pas que les Canadiens sont au courant, mais les anciens gouverneurs généraux peuvent continuer à réclamer des remboursements après avoir quitté leurs fonctions. En plus de leur régime de retraite, ils peuvent demander le remboursement de leurs dépenses à hauteur de 200 000 \$ par année, et ce, toute leur vie. Bien sûr, avec le départ de Mme Simon, c'est maintenant cinq gouverneurs généraux qui en bénéficient.

L'an dernier seulement, plus de 550 000 \$ ont été facturés par les anciens gouverneurs généraux. Est-ce exact?

Ken MacKillop: C'est exact.

Tamara Jansen: Qui a demandé ce remboursement et à quoi cet argent a-t-il servi?

Ken MacKillop: Monsieur le président, permettez-moi de mettre en contexte le programme, le programme des anciens gouverneurs généraux, comme il s'appelle. Le Conseil du Trésor a créé ce programme en 1979. Il vise à aider les anciens gouverneurs généraux à payer le soutien administratif, le soutien de leur bureau, leurs déplacements...

Tamara Jansen: Je suis désolée, j'ai essayé de donner autant de contexte que possible, à ma question. Je demandais qui avait facturé ces 550 000 \$ l'an dernier?

Ken MacKillop: En fait, il y avait cinq anciens gouverneurs généraux sur la liste, y compris M. Schreyer, Mme Clarkson, Mme Jean et Mme Payette.

Tamara Jansen: Ont-ils tous demandé des remboursements? Ont-ils tous présenté des demandes de remboursement l'an dernier?

Ken MacKillop: Oui, les cinq anciens gouverneurs généraux ont demandé un remboursement.

Tamara Jansen: Savons-nous à quoi cet argent a servi? Y a-t-il un moyen de savoir comment il a été dépensé?

• (1115)

Ken MacKillop: Quand il a été créé, le programme a été assorti de lignes directrices, que nous avons et que nous pouvons communiquer au Comité. Ces lignes directrices sont respectées, et les dépenses sont rigoureusement attestées...

Tamara Jansen: Je suis désolée. Nous voulons savoir à quoi a servi l'argent. Je dois moi-même déclarer mes dépenses.

Ken MacKillop: Nous communiquons, évidemment, le montant total. Nous ne donnons pas le nom ou...

Tamara Jansen: Vous ne savez pas comment l'argent a été dépensé. D'accord.

S'il s'agit de dépenses publiques légitimes, pourquoi ne pas les déclarer de manière proactive, avec le niveau de détail voulu? Présentement, nous devons prendre des photos de tout ce que nous achetons et les téléverser, donc pourquoi les précédents gouverneurs généraux en sont-ils exemptés?

Ken MacKillop: Nous avons des protocoles selon lesquels ils rendent compte au bureau, par l'entremise du dirigeant principal des finances, de leurs dépenses, et ils doivent les attester...

Tamara Jansen: Le public ne voit pas quelles sont ces dépenses. Est-ce exact?

Ken MacKillop: Présentement, elles ne sont pas déclarées publiquement.

Tamara Jansen: D'accord.

Pour illustrer le problème, prenons par exemple le voyage de la gouverneure générale au Moyen-Orient, en 2022. Mary Simon est allée aux Émirats arabes unis, au Qatar et au Koweït. Le voyage a coûté au total plus ou moins 1,3 million de dollars. Cela incluait les vols, l'hébergement et les frais d'hospitalité. Le Comité a examiné les frais de voyage de la gouverneure générale, car les Canadiens ont bien vu ce qui se passait. L'objectif était d'assurer une meilleure planification, un meilleur contrôle des coûts et une meilleure transparence.

Lesquelles des recommandations formulées en 2023 par le Comité sur les déplacements des gouverneurs généraux ont été pleinement mises en œuvre?

Ken MacKillop: Il faudrait que je les examine une par une, mais je peux vous dire que bon nombre d'entre elles ont été mises en œuvre, avec Affaires mondiales Canada, qui est responsable des voyages internationaux. Nous travaillons en étroite collaboration avec ce ministère depuis 2022.

Tamara Jansen: Nous pouvons peut-être remonter en arrière. Si vous ne savez pas combien de recommandations ont été mises en œuvre, savez-vous combien ne l'ont pas été?

Ken MacKillop: Si vous me le permettez, je vais soumettre une réponse au Comité après la réunion.

Tamara Jansen: S'il vous plaît, donnez-nous une explication.

Quels dispositifs de protection spécifiques ont été mis en place pour empêcher le genre de frais de voyage excessif des anciens gouverneurs généraux, que les Canadiens ont vu?

Ken MacKillop: Comme je l'ai dit, nous travaillons en étroite collaboration avec Affaires mondiales Canada et avec la Défense nationale, qui intervient aussi dans les voyages internationaux, pour nous assurer que chacune des dépenses soit effectuée avec probité. Je veux certainement que les dépenses soient transparentes, et je veux qu'elles soient gérées correctement.

Tamara Jansen: On a rapporté que le Bureau avait acheté des vêtements pour la gouverneure générale Mary Simon, car elle s'était dé faite de la plupart de ses vêtements professionnels. Les Canadiens veulent savoir si cela se fera encore. Est-ce que l'on s'attend à ce que les contribuables paient les tenues professionnelles de la prochaine gouverneure générale?

Ken MacKillop: Les gouverneurs généraux bénéficient présentement d'une indemnité vestimentaire. Chaque année, nous l'examinons pour voir si nous devons l'ajuster et...

Tamara Jansen: C'est donc oui.

Il y a eu des rapports faisant état d'un projet de patinoire à Rideau Hall, y compris les principales dépenses prévues, un contrat à fournisseur unique et des dons versés à la Fondation Rideau Hall.

Quel est le coût total du projet, et quelle part du projet a été financée par les fonds publics?

Ken MacKillop: Le coût total de la patinoire de Rideau Hall, l'an dernier, était de 350 000 \$; tout vient des dons privés, et rien des fonds publics.

Tamara Jansen: Les donateurs ont-ils reçu des reçus fiscaux, des invitations personnelles, des lettres, des photos, des plaques ou toute autre récompense pour avoir participé au projet?

Ken MacKillop: Ils ont été remerciés pour leur participation au projet, bien sûr.

Tamara Jansen: De quoi s'agissait-il?

Ken MacKillop: En étroite collaboration avec la Fondation Rideau Hall, nous avons pris des photos de chaque personne qui a assisté à l'ouverture de la patinoire de Rideau Hall. Il est important de préserver ce bâtiment et cette patinoire historiques...

Tamara Jansen: Mon temps est presque écoulé. Je crois qu'il me reste 10 secondes.

Alors qu'on dit aux Canadiens de se serrer la ceinture, je crois qu'ils méritent une réponse claire sur la façon dont les fonds publics sont dépensés à Rideau Hall. Nous aimerions, si possible, avoir une plus grande transparence et savoir quels changements vous avez apportés depuis 2023.

Le président: Nous passons maintenant à Mme Sudds; allez-y, s'il vous plaît.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci à tous les témoins d'être ici avec nous aujourd'hui.

Je vais peut-être commencer par vous, monsieur Hammond.

Pendant votre déclaration préliminaire, si j'ai bien entendu, vous avez dit que votre ministère soutient l'Agence d'investissement pour la défense. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur ce que cela suppose et sur les ressources qui y sont consacrées?

Michael Hammond: [*Inaudible*]

Je suis désolé. Dois-je recommencer, monsieur le président?

Le président: Oui, s'il vous plaît.

Michael Hammond: Comme vous l'avez souligné, SPAC a contribué à la création de l'Agence d'investissement pour la défense, un organisme de service spécial au sein de SPAC, en tant que ministère.

Des fonds ont été alloués à l'Agence. Par l'entremise de notre bureau de transition conjoint, nous avons fourni un financement, qui avait été alloué à SPAC précédemment pour examiner la réglementation et le processus d'approvisionnement en vue de rationaliser l'approvisionnement de la défense. Ces fonds ont été alloués à l'Agence.

À l'interne, nous avons aussi alloué jusqu'à 5 millions de dollars, venant du fonds de réserve du ministère, pendant le présent exercice, pour soutenir la mise sur pied de l'Agence. Du financement supplémentaire pour l'Agence a été annoncé, dans le budget de 2025, pour 2026-2027. Cela a été complété par le financement annoncé dans la récente mise à jour économique du printemps.

• (1120)

L'hon. Jenna Sudds: Excellent. Merci beaucoup de cette précision. Il s'agit d'une initiative importante dont le gouvernement est chargé.

J'aimerais passer à M. Davis.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez entre autres parlé de la situation actuelle et de la nécessité de nous assurer de sécuriser notre infrastructure numérique et de prioriser le plus possible les solutions souveraines.

Hier, j'ai assisté à une conférence sur la cybersécurité, à Ottawa, c'est pourquoi le sujet m'intéresse. Les menaces à la cybersécurité sont de plus en plus sophistiquées et coûtent de plus en plus cher. Dans cette optique, en ce qui concerne les risques financiers et opérationnels, comment Services partagés Canada priorise-t-il les investissements relatifs à la cybersécurité et, j'aimerais ajouter, aux mesures assurant la sécurité quantique?

Scott Davis: La cybersécurité est une priorité, non seulement pour nous, mais aussi pour tous les ministères avec lesquels nous travaillons. Au-dessus, il y a le comité tripartite sur la cybersécurité, composé entre autres du Centre de la sécurité des communications et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

En ce qui concerne les priorités, les budgets précédents nous ont accordé une série de financements pour la cybersécurité; nous en sommes donc à l'étape de la mise en œuvre de plusieurs de nos principales initiatives de cybersécurité visant à moderniser certaines technologies qui avaient toujours été, peut-être, un peu plus manuelles. Nous continuons de faire progresser cette capacité.

L'hon. Jenna Sudds: Je suis ravie de l'entendre, mais cela peut aussi sembler intimidant dans un domaine où ces investissements valent assurément leur pesant d'or.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus, sous l'angle des risques financiers et opérationnels, sur ce que nous voyons et sur la priorité accordée à l'intégration des technologies quantiques et des technologies assurant la sécurité quantique au sein de SPC. Nous savons que la technologie quantique offre des possibilités incroyables, mais qu'elle comporte en même temps certains risques réels que nous devons maîtriser en tant que gouvernement et auxquels nous devons être prêts à faire face. Voyez-vous cela dans les fonds investis présentement, et nous préparons-nous en vue de cela?

Scott Davis: Nous nous y préparons, absolument. C'est une réalité pour tout le monde. Les investissements vont dans cette direction, mais des conversations plus générales avec le comité tripartite et notre travail avec le Conseil du Trésor et le CST sont nécessaires pour faire progresser cela. Oui, nous savons que c'est l'un des défis auxquels nous devons faire face dans l'avenir, voire même aujourd'hui.

L'hon. Jenna Sudds: Absolument.

J'ai peut-être une dernière question pour vous. Vous avez parlé de CANChat. C'est très emballant de pouvoir fournir ces outils aux fonctionnaires. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'échéancier et sur ce à quoi les fonctionnaires peuvent s'attendre en ce qui concerne le déploiement de CANChat?

Scott Davis: Bien sûr. Nous avons incubé une capacité que nous avons principalement utilisée à Services partagés Canada ces 12 ou 18 derniers mois. Nous avons fait une migration sécurisée vers la nouvelle plateforme, et nous sommes en train de la déployer, ministère par ministère, pour intégrer cette capacité. Je ne connais pas l'échéancier exact, mais, d'ici un an, tous les fonctionnaires auront accès à une capacité sécurisée, sur place, fiable et exempte d'ingérence étrangère; c'est moi qui le dis. Nous en sommes très fiers. C'est un investissement que nous avons fait, et il est très efficace.

L'hon. Jenna Sudds: C'est incroyable. Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Gaudreau.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais obtenir plus de détails sur les actionnaires de CAN-Chat. Qui sont-ils?

Cette plateforme a-t-elle été créée par nous?

• (1125)

Scott Davis: Merci de la question.

Oui, cela a été fait par nous, par l'équipe de Services partagés Canada.

Comme je le disais tantôt en anglais, nous sommes vraiment fiers d'avoir cette ressource. Tous les ministères nous demandent de continuer, et même d'avancer plus rapidement, car cet outil permet de mettre en place d'autres bases de données afin de saisir de l'information qu'il est impossible de gérer avec les outils offerts sur le marché.

Marie-Hélène Gaudreau: Ça va également nous permettre d'atteindre la souveraineté numérique à tous égards.

N'est-ce pas?

Scott Davis: Oui, ça a été bâti pour permettre la souveraineté numérique.

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais faire une petite demande, monsieur le président, en lien avec l'arrivée prochaine d'une nouvelle gouverneure générale.

J'aimerais avoir la ventilation des coûts engagés au cours des cinq dernières années. Les contribuables viennent à mon bureau et me demandent cette information, et je n'ai pas de réponse à leur donner. Ça va aussi nous permettre de regarder ce qui s'en vient. On verra s'il y a eu des modifications dans les propositions de diminution des coûts. S'il y a des critères et des objectifs de réduction de coûts, j'aimerais qu'on nous les fasse parvenir.

Vous ne serez pas surpris par ma prochaine question, à laquelle on n'a pas de réponse. Elle concerne le rôle des fonctionnaires par rapport au télétravail et au retour au bureau. J'aimerais comprendre comment ça améliore, concrètement, la qualité du travail et des services aux citoyens.

J'ai posé cette question au président du Conseil du Trésor, mais je n'ai pas eu de réponse.

Mark Quinlan (sous-ministre adjoint principal, Direction générale des services immobiliers, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci de la question.

La question posée au Conseil du Trésor a été adressée au bon endroit. Services publics et Approvisionnement Canada est un fournisseur de services. L'employeur détermine les besoins, le nombre d'employés et la façon de les accommoder. Notre rôle, en matière de gestion des biens immobiliers et des bureaux, est de lui donner des espaces en fonction de cette demande.

Marie-Hélène Gaudreau: Ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'espace.

Est-ce bien ça?

Mark Quinlan: Ça dépend.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce lié au fait qu'il peut s'agir d'espaces à louer ou d'espaces à rénover?

Mark Quinlan: Non, ça ne dépend pas de cela ni d'espaces situés dans des édifices de la Couronne. Ça dépend vraiment du nombre d'espaces de travail et du nombre d'employés.

Plusieurs ministères ont besoin de plus d'espaces de travail que d'employés. Dans ce cas, il n'y a pas de souci par rapport au retour au bureau à quatre jours par semaine, ou même à cinq jours par semaine.

En revanche, d'autres organisations ont moins d'espaces de travail que d'employés. Dans ce cas, on peut recourir à des environnements non attribués pour augmenter la capacité. Dans d'autres cas, il n'y a pas suffisamment d'espaces et nous devons faire des exemptions temporaires, le temps de densifier l'espace.

Marie-Hélène Gaudreau: Avez-vous de l'information sur la réalisation du travail?

Dans le secteur privé, il y a des aménagements très précis qui, justement, augmentent la qualité du travail. Nous nous posons des questions par rapport à ça, en ce moment.

Sur quelles études vous êtes-vous basés?

J'aimerais que vous nous donniez les critères sur lesquels vous vous êtes appuyés pour faire le choix d'un retour au travail.

Pouvez-vous les transmettre au Comité? Nous vous en serions reconnaissants. Ça nous permettrait de comprendre les réaménagements et les nouveaux défis.

Mark Quinlan: Comme je l'ai mentionné, la décision portant sur le retour au bureau n'est pas une décision de Services publics et Approvisionnement Canada. Je ne serai donc pas en mesure de vous fournir des études ni de répondre à vos questions à cet égard.

Toutefois, ce que je peux vous dire, c'est que nous nous basons sur les meilleures pratiques par rapport aux aménagements de l'espace. Nous pourrions vous fournir de l'information à ce sujet, si ça vous intéresse.

Marie-Hélène Gaudreau: Vous pourriez également passer le message selon lequel nous attendons ces réponses.

Mark Quinlan: C'est dans le domaine public.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est entendu. C'est excellent. Nous voulons être efficaces.

J'ai beaucoup d'autres questions à poser, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

J'ai vraiment un souci par rapport à Services partagés Canada. C'est en lien avec le contexte géopolitique. Nous avons reçu le ministre, pas plus tard qu'avant-hier. Il nous a parlé d'IBM Bromont. En principe, c'est rassurant, c'est canadien. Toutefois, la maison mère reste américaine. C'est pour ça que j'ai posé une question sur le nouveau logiciel.

Nous savons très bien que nos politiques en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels ne progressent pas beaucoup. J'ai travaillé là-dessus pendant deux ou trois ans, de 2019 à 2021, et on n'a pas avancé tant que ça.

Pouvez-vous rassurer les gens, s'il vous plaît?

Dès qu'on parle de logiciel, on devient allergique. Moi, je deviens picotée. Rassurez-moi aussi. Pouvez-vous nous fournir l'assurance que, quand on parle d'acheter canadien, on parle de recourir à notre intelligence, ici?

• (1130)

Scott Davis: Merci de la question.

Je vais dire deux choses.

[Traduction]

Le président: Monsieur Davis, vous avez très peu de temps pour répondre.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Il ne me reste que cinq secondes de temps de parole.

Scott Davis: Comme nous le disions tantôt, nous attribuons 91 % de nos contrats à des compagnies canadiennes ou à des compagnies qui ne sont pas américaines.

J'ai un rapport sur ce sujet, et je pourrais vous le transmettre.

Marie-Hélène Gaudreau: Je vous serais reconnaissante de nous l'envoyer.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Monsieur Williamson, bienvenue au comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. C'est un honneur d'avoir avec nous aujourd'hui le président du presque tout-puissant comité des comptes publics.

Des voix: Ha, ha!

John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC): Eh bien, vous êtes chanceux, monsieur le président. Vous voyez le début de l'affaire. Aux comptes publics, nous en voyons la fin. J'espère que nous aurons des réponses claires et un peu moins confuses.

Mes premières questions s'adressent au ministère des Travaux publics.

Mardi, le ministre Lightbound a dit que, si un policier soupçonne qu'un colis contient quelque chose d'illégal, il doit se rendre au domicile de la personne concernée, plutôt que d'obtenir un mandat pour fouiller le colis en transit. Je crois que c'est ce qu'il a dit.

Pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il à autoriser la perquisition et la saisie de colis sans mandat? Quelle est la raison de cette décision?

Lorenzo Ieraci (sous-ministre adjoint, Politiques, planification et communications, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci de la question.

Il est indiqué à l'article 40.1 de la Loi sur la Société canadienne des postes que, quand une lettre se trouve dans le système postal, la seule personne qui peut l'ouvrir, c'est le destinataire de la lettre. Par conséquent, une lacune a été cernée. Des gens pourraient envoyer par la poste, dissimulé dans une lettre, un petit volume de produits qui pourraient être dangereux. Même avec un mandat, un agent d'application de la loi ne pourrait pas accéder à la lettre. Les modifications proposées, si elles étaient adoptées, nous permettraient de saisir les lettres, quand c'est nécessaire, tant que ce serait fait conformément à une autre loi, comme le Code criminel ou la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Cela vise à régler ce qui est perçu comme un possible problème, parce que même un inspecteur de Postes Canada ne peut pas ouvrir une lettre qui se trouve dans le système de Postes Canada.

John Williamson: Pourriez-vous nous donner un exemple de petits volumes de produits qui pourraient être ciblés?

Lorenzo Ieraci: L'exemple cité le plus souvent, c'est le fentanyl, qui serait expédié dans une lettre par la poste. Même une petite quantité de fentanyl peut être très dangereuse. Il n'est peut-être pas efficace d'envoyer des stupéfiants dans des lettres, mais c'est possible. Je pense que l'objectif, c'est de voir si on peut combler cette lacune possible.

John Williamson: Est-ce que le gouvernement croit qu'il est plus sécuritaire de s'attaquer à ce problème à la résidence de la personne plutôt que dans un bureau de poste ou un fourgon postal? Nous avons tous vu ces histoires où du courrier est ouvert et qu'un nuage de poudre blanche sort de l'enveloppe.

S'il y a des préoccupations à cet égard, n'est-ce pas un danger supplémentaire? En plus de ne pas avoir de mandat, la sécurité publique est également mise à risque.

Lorenzo Ieraci: Merci, monsieur le président, de la question.

Il y a deux choses à dire.

Premièrement, toutes les lettres saisies le seraient conformément à une autre loi. Deuxièmement, toute lettre devrait être ouverte de façon sécuritaire.

Des responsables des organismes d'application de la loi nous ont dit que, actuellement, s'ils soupçonnent qu'il y a quelque chose dans une lettre, ils doivent attendre que la lettre soit transmise au destinataire, c'est-à-dire qu'elle soit sortie du service postal, avant de pouvoir la récupérer. Cela pourrait augmenter le risque que quelqu'un découvre qu'une enquête est en cours. C'est pour cette raison que nous avons proposé cela.

John Williamson: Merci. Je vais maintenant passer à la politique « Achetez canadien », mais je vous remercie de vos réponses.

Au cours d'une réunion précédente, il a été dit que la politique Achetez canadien s'appliquera aux projets de plus de 5 millions de dollars seulement.

Qu'arrive-t-il quand les coûts initiaux d'un projet sont inférieurs à 5 millions de dollars, mais que les dépenses augmentent de plus en plus et que les coûts finissent par dépasser de beaucoup ce qui était prévu? C'est arrivé avec le projet ArriveCAN, lequel a occupé notre comité pendant des semaines et des mois. Dans l'avenir, est-ce que l'on réévaluera ce projet pour voir s'il respecte la politique, ou va-t-on le laisser continuer sans rien faire?

• (1135)

Dominic Laporte (sous-ministre adjoint principal, Direction générale de l'approvisionnement, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): À l'heure actuelle, le seuil établi pour la politique Achetez canadien visant à prioriser le contenu canadien est de 25 millions de dollars. On baissera ce seuil à 5 millions de dollars.

Si je comprends bien la question, vous vous demandez si, par exemple, quand nous établissons un contrat de 3 millions de dollars et que sa valeur augmente, il sera visé par la politique? Il est toujours possible d'appliquer la politique à n'importe quel approvisionnement qui n'atteint pas ce seuil. C'est possible. Si un contrat qui était d'abord de moins de 5 milliards de dollars voyait sa valeur augmenter grandement, nous pourrions dire, « Nous appliquerons la politique Achetez canadien parce que le projet générera énormément de contenu canadien ».

John Williamson: Merci. Je vais peut-être y revenir plus tard. J'ai beaucoup de questions de suivi.

Ma prochaine question s'adresse à Services partagés Canada.

On vous avait demandé combien votre ministère avait dépensé pour les fournisseurs numériques américains; votre ministère a répondu par écrit en disant que 11,9 % des fournisseurs n'étaient ni canadiens ni américains. Pourriez-vous nous communiquer une liste de ces fournisseurs et des services qu'ils offrent tout en indiquant leur nationalité et combien ils ont été payés? Pourriez-vous communiquer cette information plus tard au Comité? Est-ce possible?

Scott Davis: Oui, monsieur.

John Williamson: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Williamson.

Allez-y, monsieur Danko.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Plusieurs choses m'emballent ici, à Ottawa, dont la restauration, la rénovation et la mise à niveau de la structure de l'édifice du Centre, qui sont en cours. Les édifices du Parlement du Canada ont été décrits comme étant une cathédrale de la démocratie. C'est un symbole pour les résidents de l'ensemble du Canada et du monde.

Cela suppose un travail gigantesque, dont la restauration historique des édifices, mais, en tant qu'ingénieur de structure, une des choses qui m'intéressent le plus, c'est l'isolation des immeubles en maçonnerie historiques, à partir de la roche-mère, pour les rendre à l'épreuve des tremblements de terre, ce qui est une entreprise technologique incroyable.

Le ministère pourrait-il faire le point sur le projet de rénovation de l'édifice du Centre? Où en sommes-nous? Où en sont les échéanciers et le budget? Comment le projet avance-t-il?

Michael Hammond: Merci de la question.

C'est un projet très important que Services publics et Approvisionnement Canada, SPAC, a entrepris au nom du gouvernement.

Le projet est en cours, comme vous le savez tous. Ce sont des travaux de construction d'envergure. Je ne sais pas exactement où le projet en est rendu, mais je me ferai un plaisir de vous fournir les détails par écrit.

John-Paul Danko: Merci.

Je vais maintenant passer à la question des services de conseils.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de réduire le nombre de contrats d'experts-conseils pour économiser des fonds publics. J'ai travaillé comme consultant pendant 20 ans, en tant qu'ingénieur-conseil, essentiellement dans le cadre de projets d'envergure touchant les infrastructures publiques. Une des choses qui a toujours été intéressante, c'était de décider à quel moment il fallait faire appel à des consultants externes, quand un projet exigeait une expertise externe et quand un projet ne pouvait pas se faire à l'interne.

Quand je travaillais à Hamilton, je cherchais toujours à encourager la capacité interne, à améliorer la fonction publique afin que les fonctionnaires puissent faire le plus de travail possible à l'interne. Toutefois, je comprenais aussi que, dans certains cas, il faut faire appel à des consultants externes.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je pose la question suivante: quand nous faisons appel à des experts externes, à des consultants, dans quelle proportion est-ce que cela concerne de la gestion ou de la publicité par rapport à de l'ingénierie d'architecture ou de structure et ce genre de choses? Aussi, comment décidons-nous de nous adresser à des experts de l'interne plutôt qu'à des experts externes?

Michael Hammond: Merci beaucoup de la question. Je peux y répondre au nom de SPAC. D'autres collègues, comme M. Davis, pourraient vouloir en parler un peu plus dans l'optique des Services partagés.

Vous avez souligné à juste titre qu'il y a un équilibre entre faire appel à des experts-conseils externes ou à des ressources internes. Nous examinons cela de façon constante quand nous devons décider s'il est préférable, pour remplir les exigences, d'investir dans la capacité interne par rapport à d'autres situations où il est préférable de faire toujours appel à des sous-traitants parce qu'il s'agit d'un domaine très spécialisé.

Pour ce qui est des sommes dépensées en 2024-2025, les derniers chiffres publiés montrent que SPAC a dépensé environ 3 milliards de dollars en services professionnels externes. Une grande portion de ces dépenses concerne la construction et l'ingénierie d'architecture, et cela correspond à environ 1 milliard de dollars au total.

Pour ce qui est des services de conseils en gestion, un domaine où un peu plus de discrétion est de mise, nos dépenses s'élevaient à environ 130 millions de dollars en 2024-2025. Cela représente une très petite portion de nos dépenses totales en services professionnels.

• (1140)

John-Paul Danko: Merci.

Monsieur Davis, voulez-vous ajouter quelque chose?

Scott Davis: J'aimerais souligner deux ou trois choses. Durant la pandémie, pour accélérer les choses, nous avons eu recours à divers services professionnels, et nos chiffres ont beaucoup augmenté. Les deux derniers examens visaient la réduction des dépenses gouvernementales et l'Examen exhaustif des dépenses. Si nous revenons en arrière, nous sommes dans la même situation. Nous fermons actuellement l'exercice en cours, donc je réfléchirais à nos engagements passés.

En 2023-2024, nous avons réduit nos dépenses en services professionnels de 86 millions de dollars, et nous nous engageons à les réduire de 68 millions de dollars de plus au cours de la prochaine année, ce qui nous ramène à ce que nous dépensions en services professionnels avant la pandémie. Nous nous servons d'une vaste gamme de contrats. Quand vous examinerez cela, vous réaliserez que SPAC a essentiellement recours à des ingénieurs et à diverses autres choses, ainsi qu'à divers professionnels spécialisés en TI et à d'autres capacités.

John-Paul Danko: Merci.

Pour ma dernière question...

Le président: Il vous reste environ 10 secondes.

John-Paul Danko: J'y étais presque. Merci, monsieur le président.

Le président: C'est maintenant au tour de Mme Gaudreau; allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je voudrais revenir sur la souveraineté de la filiale canadienne et tout ce que cela concerne.

Je veux juste faire une distinction entre une compagnie dont la haute direction est au Canada et une autre dont la maison mère est la Maison-Blanche.

Qu'en est-il de notre souveraineté si ces compagnies décident de se retirer?

On va se le dire: on peut avoir CANChat, on peut avoir tout ce qu'il faut. Il y en a des entreprises, ici, au Québec et au Canada.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous gardez ces liens?

Scott Davis: Je vous remercie de cette question.

Nous gardons les liens pour plusieurs raisons. La réalité, c'est que l'existence de la technologie est basée, historiquement et en grande partie, sur les compagnies américaines qui l'ont bâtie. Je pourrais en nommer quelques-unes.

Je vais prendre deux secondes pour répondre à la question que vous avez posée tantôt.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Services partagés Canada a mis en place des contrats totalisant 3,174 milliards de dollars. La plupart sont des contrats en informatique, et 52,18 % d'entre eux ont été conclus avec des compagnies canadiennes dont le siège social est ici, au Canada. De plus, 26,39 % des contrats ont été attribués à des fournisseurs canadiens...

Marie-Hélène Gaudreau: Pourriez-vous me donner cette réponse après la rencontre? Il ne me reste que quelques secondes.

Je voudrais faire la lumière sur ce que mes collègues ont dit hier par rapport au logiciel PrescripTion. Ce logiciel avait été conçu pour offrir un service d'ordonnances électroniques concernant les médicaments. Il a occasionné des coûts supplémentaires de 300 millions de dollars. Au bout du compte, le projet a été abandonné. Nous ne sommes même pas capables d'avoir la réponse de la ministre.

De quoi s'agit-il?

Scott Davis: Je pense que ce contrat a été établi par Services publics et Approvisionnement Canada pour le compte du ministère de la Santé. Ce dernier pourrait mieux répondre à la question.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Dominic Laporte: Je voudrais simplement corriger la réponse.

SPAC n'a jamais été impliqué dans ces dossiers ni dans ces contrats.

Je vous remercie.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

Je vous remercie, monsieur le président.

Dominic Laporte: Je vous remercie de votre indulgence.

Le président: Je vous excuse.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de Mme Jansen; allez-y, s'il vous plaît.

Tamara Jansen: Merci.

Mes questions s'adressent à SPAC.

Dans la mise à jour économique du printemps, SPAC a reçu du financement supplémentaire pour affecter une équipe de plus au centre des services de paie pour s'occuper de l'arriéré actuel. Puisque vous avez reçu du financement supplémentaire et que vous avez peu de temps pour éliminer l'arriéré avant le déploiement du nouveau système Dayforce, savez-vous quand l'arriéré sera éliminé?

Michael Hammond: Merci de la question.

Je vais la renvoyer à Kim Steele, qui est responsable du capital humain.

Kim Steele (sous-ministre adjointe principale, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci.

Pour que les choses soient claires, le financement supplémentaire que nous avons reçu devait servir à maintenir la capacité d'appoint de notre centre des services de paie. C'était pour que les ressources existantes puissent spécifiquement gérer l'augmentation potentielle des dossiers liés au programme d'encouragement à la retraite anti-

pée et au réaménagement des effectifs. Cela devrait vous aider à comprendre que ces fonds servaient à maintenir cette capacité.

Je tiens à souligner que, à l'heure actuelle, selon les chiffres les plus récents, l'arriéré est de 88 000 dossiers, ce qui est une diminution considérable. Nous n'avons jamais vraiment eu un chiffre aussi bas depuis que le système Phénix fait un suivi de l'arriéré, donc nous faisons des progrès.

Pour ce qui est du système Dayforce, nous voulons que la mise en œuvre se fasse étape par étape. Nous allons procéder graduellement, de façon à éliminer l'arriéré avant de déployer le système dans un ministère.

● (1145)

Tamara Jansen: D'accord.

Combien de dossiers traînent depuis plus de cinq ans?

Kim Steele: Nous faisons le suivi de tous les dossiers qui traînent depuis plus d'un an, et nous en avons 88 000. Il faudrait que je vous revienne avec le nombre de dossiers qui traînent depuis plus de cinq ans, mais notre stratégie consiste à traiter les plus anciens dossiers dont les répercussions financières sont les plus lourdes. C'est notre priorité dans ce travail.

Tamara Jansen: Vous avez des dossiers qui traînent depuis plus de cinq ans. Est-ce exact?

Kim Steele: Il faudrait que je le confirme.

Tamara Jansen: Avez-vous utilisé l'intelligence artificielle ou comptez-vous le faire, pour éliminer cet arriéré?

Kim Steele: Nous avons utilisé un certain nombre d'outils différents. Nous venons à peine de commencer à utiliser l'intelligence artificielle. Nous essayons d'accélérer le traitement des dossiers, mais nous faisons toujours appel à un conseiller en rémunération lorsque nous faisons cela. L'intelligence artificielle aide à rassembler les informations, mais elle ne prend pas de décision; c'est le conseiller en rémunération qui s'en charge.

Tamara Jansen: Donc la question que je vous pose, c'est: combien coûte la mise en application de l'intelligence artificielle?

Kim Steele: Je vais devoir vous revenir avec ce chiffre.

Tamara Jansen: D'accord, je vous en serais reconnaissante.

Je reviens à SPAC.

Mon collègue a demandé au ministre, lorsqu'il a comparu ici, si SPAC avait reçu l'ordre d'examiner les contrats futurs et actuels afin de cerner les économies possibles, l'automne dernier.

Est-ce que cet exercice faisait partie de l'examen exhaustif des dépenses?

Michael Hammond: Merci de la question.

Je vais laisser M. Laporte parler de l'examen en cours des contrats fédéraux.

Dominic Laporte: Merci de la question.

Cet examen avait été demandé par le ministre Champagne et le ministre Lightbound. Nous avons examiné le plus gros contrat que nous avons en tant que fournisseurs de services communs afin de cerner les économies possibles.

Tamara Jansen: Quelle proportion des économies découlant de l'examen exhaustif des dépenses était liée à l'examen des contrats?

Michael Hammond: Aucune économie découlant de l'examen exhaustif des dépenses que nous avons proposée en tant que ministre n'était liée à l'examen des contrats.

Tamara Jansen: D'accord.

La politique provisoire sur l'approvisionnement réciproque a été adoptée l'été dernier.

Quel montant ne sera plus versé aux entreprises à qui la politique ne s'applique pas?

Dominic Laporte: Merci de la question.

Très peu de fournisseurs étaient situés dans des pays avec lesquels nous n'avons pas d'accords commerciaux. Il faudrait que je vous revienne avec les chiffres précis concernant ces contrats, mais ils étaient très peu élevés.

Tamara Jansen: Pourriez-vous déposer au Comité une liste des pays qui n'auraient plus accès à l'approvisionnement canadien advenant la mise en application de cette politique?

Dominic Laporte: D'accord.

Tamara Jansen: Votre ministère entend-il mettre des bâtons dans les roues des entreprises intermédiaires, comme GCStrategies, qui souhaitent soumissionner pour des marchés fédéraux?

Dominic Laporte: Nous avons mis en place de nombreuses mesures de renforcement, surtout pour les services professionnels. Nous passons de l'augmentation de l'effectif aux contrats axés sur les résultats. Nous avons défini des limites quant à la durée et à la valeur de ces contrats. Nous faisons également une analyse comparative obligatoire du coût des ressources.

Nous avons renforcé les exigences, d'après ce que nous avons appris d'ArriveCAN à la suite des divers audits menés par le vérificateur général et le Bureau de l'ombud de l'approvisionnement, et nous sommes beaucoup plus exigeants avec notre ministère client.

Tamara Jansen: Je ne sais pas exactement à quel représentant du SPAC s'adresse ma question.

Quand votre ministère va-t-il encourager l'Agence de l'investissement pour la défense à voler de ses propres ailes, la pousser hors du nid, en quelque sorte? Cela fait déjà un an.

Michael Hammond: Vous faites bien de noter qu'il s'agit, à l'heure actuelle, d'un organisme de services spéciaux faisant partie de SPAC. En février, on avait annoncé que cette agence allait devenir une entité distincte, conformément à la stratégie de défense.

Nous allons bientôt entamer la mise sur pied de l'Agence, et certaines modifications législatives s'imposeront.

Tamara Jansen: Quel est l'échéancier?

Michael Hammond: Je n'ai pas d'échéancier spécifique pour ce projet. Cela dépendra du dépôt et de l'entrée en vigueur de la législation.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons conclure par M. Guay.

Bienvenue au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, monsieur.

[Français]

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ça me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui.

Je remercie les fonctionnaires qui sont avec nous.

Selon le plan ministériel de SPAC, le ministère prévoit faire progresser la prestation numérique de documents liés à l'approvisionnement et mieux gérer la réalisation des projets.

Monsieur Hammond, pourriez-vous nous expliquer comment les changements vont toucher les fournisseurs et les ministères?

Quels changements devraient-ils voir au fil de la progression de ces systèmes?

• (1150)

Dominic Laporte: Je vais répondre à votre question, monsieur Guay.

Nous avons déjà en place une solution électronique d'approvisionnement. Les fournisseurs qui font affaire avec le gouvernement fédéral ont accès électroniquement à tous les appels d'offres lancés. Près de 88 000 fournisseurs se sont inscrits. De plus, nous avons 19 207 contrats dans le cadre de la solution d'achats électroniques, ou SAE. Leur valeur s'élève à 54 milliards de dollars.

La beauté de ça, c'est que la plateforme est utilisée par les municipalités, les territoires et les provinces. Nous sommes donc en mesure d'avoir un endroit où tous les fournisseurs peuvent avoir accès aux appels d'offres. Bien entendu, ça a besoin d'être amélioré. Nous voulons des clauses beaucoup plus standards. Nous voulons aussi simplifier nos appels d'offres, surtout pour les petits et les moyens fournisseurs. Faire affaire avec le gouvernement fédéral peut parfois être compliqué, malheureusement. Comment peut-on rendre ça plus simple?

Il y a environ trois semaines, nous avons mis en place notre agent conversationnel Procura. Déjà, plus de 1 000 personnes l'ont utilisé. Il permet d'avoir de l'information en temps réel sur le processus d'approvisionnement et d'aider nos fournisseurs en la rendant plus accessible.

Claude Guay: Monsieur Laporte, je vous remercie beaucoup de votre réponse.

L'un d'entre vous pourrait-il me parler du suivi quant à la réalisation de ces projets?

Dominic Laporte: Le rôle de Services publics et Approvisionnement Canada est souvent d'établir le contrat. Le client va suivre l'évolution du contrat au quotidien. C'est lui qui va faire les paiements. De notre côté, nous voulons gérer nos fournisseurs. Nous voulons nous assurer que les fournisseurs qui font du bon travail, qui le font à temps et qui respectent leur budget vont continuer à faire affaire avec nous.

Nous sommes en train de mettre en place un système de gestion du rendement des fournisseurs. Ainsi, chaque fournisseur aura une cote globale, qui va lui permettre de gagner plus de contrats quand il soumissionnera dans l'avenir. Il en va de même si un fournisseur fait du moins bon travail et qu'il ne respecte pas les exigences de son contrat, sa cote va diminuer.

C'est le rôle que SPAC joue au quotidien. C'est pour faciliter cela que nous sommes en train de transformer notre solution électronique pour ajouter un nouveau module.

Claude Guay: Est-ce que ça sera fait conjointement avec les ministères?

Y aura-t-il un échange d'informations?

Dominic Laporte: C'est une excellente question.

Nous travaillons étroitement avec les ministères pour que ce soit eux qui fournissent cette cote. Nous pouvons ensuite compiler et valider cette cote, puis la transmettre aux fournisseurs.

Claude Guay: Merci.

Monsieur Davis, dans le budget principal des dépenses, une somme de 101,4 millions de dollars est indiquée comme du nouveau financement.

Pourriez-vous nous expliquer les principales initiatives qui sont appuyées par ce nouveau financement?

Scott Davis: Merci de la question.

Votre question comporte deux volets. Un pourcentage du financement est fourni à Services partagés Canada chaque fois que le nombre d'emplois augmente au fédéral.

Ainsi, quand la Défense nationale a augmenté le nombre de ses employés, nous avons obtenu un montant pour certains outils et pour intégrer ces nouveaux employés. Ça représente 63,9 millions de dollars, cette année, y compris les années antérieures pour les autres ministères qui ont augmenté leur personnel.

En ce qui concerne l'autre montant, ça revient à la question posée tantôt. C'est pour financer la solution de gestion des informations et des événements de sécurité, qui fait partie de notre cybersécurité.

Claude Guay: Merci beaucoup.

J'aimerais revenir sur quelque chose dont nous avons discuté, tout à l'heure, soit CANChat et le déploiement de l'intelligence artificielle dans les ministères et organismes.

Quelles sont les mesures prises pour faciliter la compréhension de cet outil et l'adoption de l'intelligence artificielle? C'est nouveau pour de nombreux employés du gouvernement.

[Traduction]

Le président: Je dois vous interrompre. Je crains qu'il n'y ait plus assez de temps pour répondre à la question, mais peut-être que vous pourriez nous fournir une réponse par écrit.

Merci beaucoup d'être avec nous, ici, aujourd'hui.

Nous vous avons demandé de nombreuses informations. Je vous rappelle rapidement que le Comité a adopté une motion selon laquelle vous avez 21 jours pour communiquer ces informations par écrit, au greffier, à défaut de quoi vous devrez comparaître de nouveau devant nous. Merci beaucoup.

Avant que vous ne partiez, j'ai quelques petites questions à vous poser.

Monsieur Davis, vous avez comparu ici plusieurs fois, et je pense que nous vous avons demandé — ou c'est vous qui l'avez mentionné —, un jour, combien de fois nous sommes ciblés par des cyberattaques au quotidien. Nous savons que certaines sont commandées pas des entités étrangères. Demandez-vous parfois à la GRC ou à la police de faire le suivi?

• (1155)

Scott Davis: En tant que dirigeant principal des finances à la tête de l'approvisionnement, je dirais que le mieux, ce serait peut-être que je vous réponde par écrit, en raison de l'existence du comité tripartite, et ainsi de suite.

Le président: C'est parfait. C'est formidable.

Monsieur MacKillop, merci d'être ici aujourd'hui. C'est formidable de vous avoir avec nous.

Je voulais revenir sur la question de Mme Jansen concernant l'indemnité vestimentaire, car c'est une des questions à inscrire au Feuilleton venant de mon bureau. Nous comprenons que certaines tenues sont exigées pour les cérémonies, et il va de soi qu'il y a une indemnité pour cela. La précédente gouverneure générale utilisait cette indemnité pour des choses du quotidien, comme des chaussures de sport, des chaussures et des tenues décontractées. Pouvez-vous nous garantir que cet argent ne sera pas utilisé encore une fois pour acheter ce genre d'articles? Donnez-nous la réponse par écrit, s'il le faut.

Rapidement, madame Steele, vous avez parlé d'éliminer l'arriéré. De ce que je comprends, nous allons faire cela un ministère à la fois, ce qui est logique.

John-Paul Danko: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je suis perdu. Est-ce que nous commençons une autre série de questions?

Le président: Non, c'est la prérogative du président de poser des questions. Merci.

Madame Steele, disons, pour les besoins du débat, que nous allons éliminer les dossiers de SPAC en premier, avant de passer aux autres. Allez-vous vous assurer d'éliminer tout l'arriéré de ce ministère, qui sert un peu de cobaye?

Oui. C'est merveilleux. Merci beaucoup.

J'ai une dernière petite question pour vous, monsieur Hammond. Je souhaite discuter du régime d'intégrité. Une entreprise a reçu de subventions et contributions ainsi que de contrats du gouvernement. C'est l'entreprise Lafarge, qui a récemment été condamnée en France et aux États-Unis pour avoir payé ou soudoyé, j'imagine, l'État islamique et d'autres entités terroristes à l'étranger.

Pourriez-vous nous expliquer, par écrit, pourquoi cette entreprise n'a pas été assujettie au régime d'intégrité au Canada? Cela enfreint très clairement le sous-sous-alinéa 1f)i) de l'annexe 2, le motif principal, et l'alinéa 1k) du régime d'intégrité.

Merci beaucoup à toutes et à tous d'être venus ici. Nous avons hâte de recevoir vos réponses.

Monsieur Davis, je pense que cela fait trois ou quatre fois que vous comparez ici depuis un mois. J'espère que nous n'allons plus vous revoir pendant un moment. Merci encore une fois.

Nous allons suspendre la séance pendant quatre minutes, le temps de faire entrer nos nouveaux témoins.

• (1155)

(Pause)

• (1200)

Le président: Merci de votre patience. Nous reprenons la séance.

Nous accueillons encore une fois M. Matthews et son équipe.

Monsieur Matthews, allez-y, vous avez quelques secondes, monsieur.

Bill Matthews (secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor): Bon après-midi, monsieur le président.

Quel plaisir d'être de retour parmi vous pendant cette heure. Aujourd'hui, je suis accompagné de M. Antoine Brunelle-Côté, secrétaire adjoint du secteur de la gestion des dépenses. Il s'occupe au quotidien des estimations. À ma gauche, Mme Annie Boyer, notre secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances de la direction du Secrétariat du Conseil du trésor, et à sa gauche, M. James Scott, secrétaire adjoint chargé des communications.

Nous avons hâte de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Matthews.

La parole est à Mme Block, qui a six minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je souhaite à nouveau la bienvenue à M. Matthews et aux fonctionnaires.

J'aimerais commencer par corriger une erreur aux fins du compte rendu. Lors de notre dernière réunion, je soutenais que le ministre Ali avait dit au Comité que le gouvernement du Canada respectait les règles de publicité en ce qui concerne...

Le président: Je suis désolé. Le téléphone de quelqu'un sonne. J'ai mis le chronomètre sur pause.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Je suis désolé. Veuillez poursuivre, madame Block.

Kelly Block: Je n'ai pas à reprendre depuis le début.

Le président: Non.

Kelly Block: Comme je le disais, lors de notre dernière réunion, j'insistais sur le fait que le ministre Ali avait dit au Comité que selon ce qui lui avait été dit, les règles de publicité étaient utilisées ou suivies par le gouvernement du Canada. Il n'a pas dit cela. Je suis retournée vérifier. Je lui ai dit que nous vérifierions l'enregistrement afin de savoir s'il avait effectivement dit cela. Il ne l'a pas fait. Je tiens donc à corriger le compte rendu de mardi dernier.

Je dirais toutefois qu'il a affirmé que les règles étaient respectées, alors je suppose que vous devinez ce sur quoi certaines de mes questions porteront.

Monsieur Matthews, le ministre a assuré au Comité que l'utilisation du slogan « Un Canada fort » dans les communications officielles du gouvernement du Canada, même s'il figure sur de nombreuses communications du Parti libéral du Canada, ne contrevient pas aux règles partisans de publicité.

Voici ma question pour vous: le slogan est-il utilisé par tous les ministères du gouvernement du Canada, ou ont-ils besoin d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour utiliser le slogan « Un Canada fort »?

• (1205)

Bill Matthews: Je vais peut-être fournir un peu de contexte, mais je reviendrai à la question précise. Il existe une politique du Conseil du Trésor sur les communications et l'identité fédérale. Il y a un sous-ensemble de règles dans cette politique qui sont propres à la publicité, alors il faut reconnaître que la publicité est un sous-ensemble des communications. Pour toutes les campagnes publici-

taires d'une valeur supérieure à 250 000 \$, il existe une procédure spéciale dans le cadre de laquelle les campagnes sont examinées par une partie indépendante qui est à l'affût de messages partisans ou d'inexactitudes, et les ministères doivent ensuite s'engager essentiellement à recevoir ces commentaires, puis à s'en occuper ou à adapter la campagne avant son lancement. Cette règle est en place pour la publicité, et expressément pour cette activité.

Si vous examinez la politique à proprement parler, les sous-ministres de chaque ministère ont la responsabilité de respecter les règles du Conseil du Trésor. Si nous recevons des questions des ministères concernant l'utilisation de la terminologie et qu'il y a des échanges en ce sens, c'est quelque chose qui se produit absolument. Très souvent, cela porte sur la nomenclature concernant l'identité fédérale ainsi que les symboles, etc., donc cela fait partie de ce rôle.

Du point de vue de la publicité, je n'ai eu connaissance d'aucun problème concernant l'utilisation de termes inappropriés ou, je dirais, de problèmes non réglés liés à l'examen par un tiers. Il y a un rapport publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et un autre qui paraîtra très bientôt, où sont rendus publics les commentaires formulés par la partie indépendante sur les campagnes et sur ce que les ministères ont fait à ce propos; cela paraîtra sous peu.

Kelly Block: D'accord, merci.

Votre ministère a-t-il fourni des conseils sur l'utilisation du slogan « Un Canada fort »? Avez-vous fourni des conseils selon lesquels il ne contrevient pas aux règles?

Bill Matthews: Les conseils fournis aux ministères relèvent du secret du Cabinet, mais je peux vous dire ceci: nous avons mené, à titre de fonctionnaires, des échanges avec nos homologues d'autres ministères au sujet de la terminologie, notamment l'utilisation de l'expression « Un Canada fort ».

Permettez-moi de vous faire part de mes points de vue, car je crois que c'est vers cela que nous nous dirigeons. Si vous m'aviez demandé au premier mois de l'an dernier si le libellé « Un Canada fort » contrevient à la politique, je vous aurais répondu oui. Mais avec le temps, on se retrouve maintenant avec un gouvernement qui a repris, après son élection, certains libellés issus de ses promesses de campagne et les a transformés en programmes. Le laissez-passer Un Canada fort est un bon exemple; il s'agit d'un programme approuvé du gouvernement, et le gouvernement peut faire des publicités à ce sujet. Vous avez vu l'expression « Un Canada fort » utilisée dans des titres comme le budget et la mise à jour économique du printemps. Nous en avons aussi parlé ici mardi. C'est désormais, à mon avis, très clairement la marque du gouvernement. Je dirais...

Kelly Block: Permettez-moi de vous interrompre un instant, parce que votre opinion me tient à cœur, mais le Conseil du Trésor reçoit-il ou sollicite-t-il des conseils en matière de communication s'il envisage d'utiliser un slogan de campagne par la suite?

Bill Matthews: Pour ce qui est du Conseil du Trésor — et je vais faire la distinction entre le Conseil du Trésor, le groupe de ministères et le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère —, s'il faut demander une approbation au Conseil du Trésor, et que cette demande concerne un nouveau programme ou comporte un élément nécessitant des dispositions particulières en matière de publicité, des conseils formels seraient fournis au Conseil dans le cadre de cette demande.

Kelly Block: Merci.

Quelles sont les conséquences prévues pour les ministères qui contreviennent aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur les règles de publicité, et quels sont vos pouvoirs d'application de la loi?

Bill Matthews: Les politiques et les directives du Conseil du Trésor sont un ensemble de règles que le gouvernement du jour s'impose lui-même. Elles sont obligatoires à moins qu'une exemption soit demandée. Pour les subventions et les contributions, la gestion financière ou la gestion de projet, par exemple, il est très clair que, lorsqu'il y a un problème, les pouvoirs du Conseil du Trésor consistent à — s'il n'y a pas de recours — changer la délégation. Pour les communications qui ne sont pas soumises au Conseil, il se peut que vous ne voyiez aucune intervention de sa part; les sous-ministres en sont responsables.

Pour ma part — et M. Stott pourra peut-être apporter des précisions —, je ne suis pas certain de l'autorité qu'exerce le Conseil du Trésor dans ce domaine, parce que ce n'est pas comme si, par exemple, le titre du budget était soumis au Conseil du Trésor à des fins d'approbation.

Kelly Block: Merci.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Rochefort.

[Français]

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

J'ai une question de suivi rapide sur les questions de ma collègue.

Vous avez parlé de rapports. Existe-t-il des rapports qui compilent les plaintes provenant du public concernant les publicités du gouvernement?

Bill Matthews: J'aurais dû mentionner dans la première réponse que c'est un autre mécanisme clé qui permet de veiller à ce que les publicités soient non partisans. Il existe bel et bien un mécanisme de plaintes.

Monsieur Stott, je ne sais pas si nous faisons un rapport public sur les plaintes, mais je suis certain que vous le savez.

• (1210)

James Stott (secrétaire adjoint, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci de poser la question.

Oui, pour répondre à votre question, nous disposons effectivement d'un mécanisme de plaintes. Il est en place depuis 2020. Nous produisons des rapports sur toutes les plaintes que nous recevons de façon trimestrielle.

Je peux vous dire que, depuis 2020, cinq plaintes ont été reçues pour lesquelles nous avons pu intervenir et mener un examen. Quatre d'entre elles concernaient une campagne portant sur la sensibilisation aux armes à feu, et l'une concernait une campagne sur la démence. Nous avons évalué les publicités par rapport aux critères concernant les publicités non partisans. Dans tous les cas, nous avons jugé qu'il n'y avait pas de problèmes concernant les campagnes qui avaient été signalées.

Je dirai que nous avons reçu, tout récemment, une plainte concernant une publicité liée au budget de 2025. Cependant, après vérification de nos dossiers, nous n'avons trouvé aucune trace de publici-

té liée précisément au budget. Nous avons toutefois transmis les commentaires au ministère des Finances, afin de boucler la boucle.

Pauline Rochefort: Je vous remercie de cette précision. Merci d'avoir clarifié cela.

Rapidement, je vois que le gouvernement travaille à moderniser ses activités et à intégrer de façon réfléchie l'intelligence artificielle dans l'ensemble de la fonction publique pour favoriser ce que nous appelons « la transformation numérique ». Parallèlement, il y a également un intérêt renouvelé pour retourner travailler au bureau. Pourriez-vous nous expliquer davantage comment ces deux priorités se complètent l'une l'autre et nous dire si vous croyez qu'elles fonctionnent ensemble pour soutenir une fonction publique plus efficace et novatrice?

Bill Matthews: Merci.

On a fait l'annonce d'un bureau de la transformation numérique, mais cette intention ne s'est pas encore concrétisée. Les détails sont encore à peaufiner en ce qui concerne ce à quoi il ressemblera exactement. Si j'ai bien compris, les objectifs de ce bureau sont de relever et d'améliorer les services aux Canadiens, ainsi que de favoriser un service plus efficace, un service amélioré et un service plus axé sur le Web et les technologies. Tout cela permettrait d'améliorer le service, de réduire les coûts ou, idéalement, les deux.

Parmi les obstacles auxquels les ministères qui offrent des services numériques sont actuellement confrontés, mentionnons l'échange de données entre les ministères. C'est quelque chose qui a été créé par la Loi sur la protection des renseignements personnels, et cela fait maintenant l'objet d'un examen. Il s'agit essentiellement de l'objectif du bureau: rendre le gouvernement du Canada, du point de vue des services, davantage axé sur la technologie.

Cela pourrait également s'appliquer aux services internes. Vous avez peut-être entendu au Comité que le gouvernement a lancé un nouvel outil technologique pour la traduction, qui a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité.

Je vais être franc: nous savons que de nombreux ministères ont de la difficulté à suivre le rythme en matière d'accès à l'information. Ce serait également un aspect très utile à examiner.

J'établirais toutefois une distinction entre tout cela et la décision du gouvernement concernant le retour au bureau. C'est cinq jours par semaine pour les cadres, à compter de cette semaine, et l'intention est de passer à quatre jours pour les non-cadres en juillet. L'objectif est de tirer le maximum de la fonction publique. Le gouvernement a un programme très ambitieux et cherche à modifier sa façon de faire. C'est un choix philosophique, en toute honnêteté. On croit ainsi que le fait de réunir les équipes au bureau pour collaborer sur divers projets, en adoptant de nouveaux moyens différents, débouchera sur une meilleure fonction publique.

Pauline Rochefort: Je pense qu'il me reste une minute.

Le président: Oui, vous avez deux minutes.

Pauline Rochefort: Cette question a déjà été soulevée au Comité, mais comme elle continue d'être posée, j'ai jugé utile d'y revenir aujourd'hui afin de rétablir les faits. Vous avez déjà décrit l'examen exhaustif des dépenses comme un « exercice de réaffectation ». Pour le compte rendu, pourriez-vous expliquer ce qu'est un exercice de réaffectation et en quoi il se rattache à l'examen exhaustif des dépenses?

Bill Matthews: Assurément. Quand le gouvernement annonçait des investissements dans des domaines prioritaires clés à l'échelle du gouvernement — nous avons parlé des dépenses militaires, de l'augmentation du nombre d'agents des services frontaliers, entre autres choses —, il a en même temps lancé l'examen complet des dépenses afin de libérer quelques ressources pour qu'elles soient affectées à de nouvelles priorités.

Dans le budget de 2025 et dans la mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement a fait part de son intention d'enregistrer des déficits. L'examen complet des dépenses ne visait pas à éliminer le déficit, mais il entraîne tout de même une réaffectation des ressources. Dans l'exercice actuel, soit 2026-2027, on a réalisé 9 milliards de dollars d'économies. Sans cela, le budget principal des dépenses aurait été supérieur de 9 milliards de dollars. C'est aussi simple que cela.

Pauline Rochefort: Une autre question qui se pose toujours devant le Comité est la question des incitatifs au départ à la retraite anticipée, qui entraînera un départ massif de fonctionnaires et aura des répercussions négatives sur les capacités de prestation de service du gouvernement. Pouvez-vous nous en parler également?

• (1215)

Bill Matthews: Assurément. Les critères d'admissibilité à la retraite anticipée qui sont actuellement en place... Le simple fait qu'un employé lève la main et dise « je suis intéressé » ne signifie pas que sa demande sera approuvée. Selon les critères d'admissibilité établis, le maintien de la prestation des services aux Canadiens fait partie des considérations servant à déterminer si une demande doit être acceptée ou refusée.

Pauline Rochefort: Merci.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Avez-vous entendu les questions posées plus tôt? Vous me dites que oui. C'est parfait. Je vais donc poser les bonnes questions aux bonnes personnes.

D'entrée de jeu, j'aimerais vraiment mettre l'accent sur une chose. Comment se fait-il que ce soit si difficile d'obtenir des ministères le portrait des coûts réels liés aux activités de l'État?

Bill Matthews: Je ne suis pas certain de bien comprendre la question.

Marie-Hélène Gaudreau: Le Secrétariat du Conseil du Trésor dispose-t-il de tous les outils nécessaires pour répondre aux questions du Comité portant sur la consolidation des coûts ou sur la vue d'ensemble de l'appareil gouvernemental? Avez-vous ces outils-là?

Bill Matthews: Merci d'avoir répété la question.

Oui, il dispose de ces outils. Pour mettre en œuvre un tel exercice, nous avons commencé par recueillir les idées des ministères. Nous avons exigé de chaque ministère qu'il nous transmette des idées et des documents.

Cela dit, le Secrétariat du Conseil du Trésor exige déjà beaucoup de renseignements à cause de ses politiques et de ses directives. D'ailleurs, il y a une base de données pour faire ça. Nous avons un excellent outil, qui est accessible pour le public, afin de vérifier les dépenses et les objectifs de chaque ministère.

Marie-Hélène Gaudreau: Où se trouve cet outil?

Bill Matthews: Cet outil est disponible sur notre site Web. Monsieur Brunelle-Côté, est-ce bien InfoBase?

Antoine Brunelle-Côté (secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor): Il s'agit d'InfoBase du GC.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

Bill Matthews: Cet outil est vraiment utile. Il est bien fait.

Je dirai donc que c'est une combinaison des données exigées par le Conseil du Trésor et des rapports habituels. Toutefois, si nous avons besoin d'information supplémentaire, nous pouvons demander aux ministères concernés de fournir les renseignements nécessaires pour la prise de décision.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor fait-il des évaluations d'impact à long terme au sujet du recours accru aux services de consultants?

Nous aimerions avoir des chiffres sur la perte d'expertise interne, sur les dépenses liées au secteur privé ainsi que sur les coûts futurs pour l'État, car nous allons continuer de faire affaire avec quelques consultants.

Bill Matthews: Monsieur le président, je remercie la députée de sa question.

C'est différent pour chaque ministère et pour chaque type de ressource. Idéalement, si nous avons besoin d'une expertise qui n'existe pas dans la fonction publique, il est sûrement préférable de recourir aux services de consultants ou de sous-traitants.

L'embauche d'un expert est parfois vue comme une source d'apprentissage. Elle permet au ministère concerné d'acquérir de nouvelles connaissances. Dans d'autres cas, nous avons simplement besoin de plus de personnes et de plus de ressources pour faire quelque chose pendant une période limitée. C'est excellent et ça fonctionne. Par contre, si nous avons besoin de quelque chose de permanent, il est préférable, selon moi, d'avoir des employés.

Marie-Hélène Gaudreau: Ce qui est important pour nous, c'est d'avoir l'information. C'est pour ça que je vous pose la question. Vous allez pouvoir me répondre sur les répercussions à long terme d'une telle approche par rapport à l'expertise interne et à la dépendance au secteur privé, notamment.

Bill Matthews: À propos de l'étude...

Marie-Hélène Gaudreau: Vous avez déjà tout ça, n'est-ce pas?

Si ce n'est pas le cas, c'est que vous naviguez à vue.

Bill Matthews: Non, ça n'existe pas. C'est différent pour chaque ministère. Il y a une stratégie pour les ressources humaines. Par exemple, nous savons que le personnel de la Défense nationale va augmenter. Dans le passé, nous avons dû accorder beaucoup de contrats à des entreprises privées pour offrir des services de santé aux membres des Forces armées canadiennes.

Marie-Hélène Gaudreau: Justement, parlons-en. Que s'est-il passé au sujet du logiciel PrescriptiOn?

Bill Matthews: C'est quelque chose de totalement différent.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Cela dit, quelqu'un devra nous répondre. Nous parlons de 300 millions de dollars. Pour certains, cela ne représente rien, mais nous, nous pensons aux contribuables. Il y a même eu un ajout de dépenses qui n'a même pas été utilisé. Nous essayons d'avoir la réponse de la ministre, mais c'est en vain.

• (1220)

Bill Matthews: Donc...

Marie-Hélène Gaudreau: Qu'est-ce qui s'est passé?

Bill Matthews: Dans ce cas-là, il s'agissait d'une entreprise distincte du gouvernement.

[Traduction]

Elle ne fait pas partie du gouvernement. C'est une entreprise indépendante, une entreprise indépendante à but non lucratif qui était financée par le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Inforoute Santé du Canada, ce projet. Il s'agit d'une organisation tierce sans but lucratif régie par les gouvernements fédéral et provinciaux. Elle a conçu un système que, je crois, vous connaissez tous très bien, qui n'a pas été largement utilisé. Un reproche que l'on pourrait faire, c'est: pourquoi n'a-t-il pas été utilisé?

Je ne suis pas un expert au sujet de ce système, parce qu'il s'agit d'une organisation indépendante. D'après ce que je comprends, il y a eu des difficultés pour obtenir un financement provincial et pour élaborer un modèle de revenu durable afin de soutenir le système. Je ne peux pas dire si le système lui-même posait problème. Était-il difficile à utiliser? Est-ce que les médecins et les pharmaciens ne l'utilisaient pas en raison du coût? Quoi qu'il en soit, il est évident que vous savez que les ressources ont été dépensées et que le taux d'adoption du système a été très faible. Cela ne relève pas du tout du gouvernement fédéral.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, il y a vraiment quelque chose qui se passe, parce que le Comité permanent de la santé n'est pas capable d'avoir des réponses. La vérificatrice générale a fait ressortir cet élément.

Vous allez me dire qu'il ne s'agit pas de 3 milliards de dollars, mais il s'agit quand même d'un ajout de 300 millions de dollars. Nous avons besoin d'avoir des réponses à ce sujet. Le logiciel s'appelle PrescripTion. Ça n'existe plus maintenant, et ça n'a pas été utilisé.

[Traduction]

Le président: Merci.

Avant de passer à Mme Jansen, monsieur Matthews, je suis heureux que vous ayez mentionné l'InfoBase du GC. C'est un site Web formidable, et il n'est pas suffisamment utilisé par les députés. Merci d'en avoir fait la publicité.

Allez-y, madame Jansen.

Tamara Jansen: Je vais changer de sujet, et parler avec Mme Boyer, si cela vous convient.

Quand vous étiez ici en mars, nous avons parlé des préoccupations concernant le crédit 50. Le gouvernement fédéral demandait aux parlementaires d'approuver une somme de 1 milliard de dollars, mais sans fournir de répartition claire ni liste de projets et sans expliquer au Parlement à quoi les fonds étaient destinés. Je crois que M. Matthews a qualifié ce fonds de « fonds de prévoyance » mis de côté pour faire face à tout imprévu lié aux dépenses militaires. Or,

je me suis rendu compte qu'un tel fonds existait déjà et qu'il était plutôt question ici de 1 milliard de dollars supplémentaire.

J'ai remarqué que le rapport de la directrice parlementaire du budget de ce matin confirme exactement ce que je disais. La directrice parlementaire du budget dit que ce fonds pourrait aider le gouvernement à transférer rapidement des fonds destinés à un projet de défense, mais il rend également beaucoup plus difficile pour le Parlement d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds et de vérifier s'ils sont dépensés de manière adéquate. Essentiellement, on a demandé aux parlementaires d'approuver un chèque en blanc.

Cela vous semble-t-il être un bon plan? Je pose la question en tant qu'avocate.

Bill Matthews: Il s'avère que j'ai plus de connaissance que la dirigeante principale des finances au sujet de la façon dont les fonds ont été utilisés. C'est à vous d'en décider, monsieur le président. Si vous souhaitez une réponse plus complète, je pense pouvoir vous la fournir.

Tamara Jansen: Je sais. Nous en avons parlé la dernière fois. Aujourd'hui, je pose la question à Mme Boyer.

Cela vous convient-il?

Le président: Si Mme Boyer peut répondre... Si ce n'est pas le cas, nous pourrions revenir à M. Matthews.

Bill Matthews: Pourquoi ne pas commencer par Mme Boyer? Je compléterai sa réponse, si nécessaire.

Annie Boyer (secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci de la question.

Le crédit 50 prévoit un montant pouvant atteindre 1 milliard de dollars. Ce montant doit être approuvé dans le cadre du budget principal des dépenses. Il sera utilisé, selon certaines exigences des ministères, après avoir été approuvé par le Conseil du Trésor.

Tamara Jansen: Ma question était de savoir si cela semblait être une bonne idée. Nous n'avons aucune idée de ce que nous approuvons. Comment est-ce possible? Nous ne savons même pas à quoi servira ce milliard de dollars, et les ministères auront très peu de temps pour le dépenser.

Selon moi, il semble qu'ils doivent savoir ce qu'ils veulent acheter. Ils ne veulent simplement pas que les Canadiens sachent ce qu'ils prévoient d'acheter.

Bill Matthews: Je ne suis pas d'accord avec la fin de cette question.

Le problème lié à ce fonds de prévoyance est le suivant: le ministère de la Défense essaye de dépenser hâtivement. Certains projets sont parfois livrés à temps. Comme le sait le Comité à la lumière de ses études, on demande au Parlement plusieurs fois par année d'approuver des ressources supplémentaires.

Tamara Jansen: J'ai une question.

Est-ce que cela se poursuivra au cours de chaque exercice à l'avenir... ce milliard de dollars comme fonds de prévoyance supplémentaire, en plus du reste?

Bill Matthews: Oui, s'il est approuvé par le Parlement. Seulement l'année dernière...

Tamara Jansen: J'ai une petite question.

Un milliard de dollars, c'est beaucoup d'argent. On pourrait payer 15 000 infirmières par an avec cet argent. On pourrait couvrir les dépenses d'épicerie de 50 000 familles pendant toute une année.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer aux Canadiens pourquoi, en l'absence d'un plan clair, on nous dit, encore une fois, « faites-vous confiance », surtout pendant une crise d'abordabilité? Les Canadiens ne disposent pas d'un fonds de prévoyance en plus d'un fonds de prévoyance. Aujourd'hui, ils n'ont même pas de fonds de prévoyance. Aidez-moi à comprendre cela.

• (1225)

Bill Matthews: Cela concorde avec la priorité du gouvernement d'investir dans la défense.

Même si cela reste à prouver, je m'attends à ce que ce fonds soit en grande partie utilisé vers la fin de l'exercice, et moins pendant l'exercice. Le gouvernement s'est engagé à fournir des informations dans le budget supplémentaire des dépenses en ce qui concerne l'utilisation du fonds. L'année dernière, le ministère de la Défense nationale a dépensé 920 millions de dollars pour des capacités de frappe de précision à longue portée, la surveillance sous-marine et les destroyers de la classe fleuves et rivières...

Tamara Jansen: Comment est-il possible que vous n'avez pas cette information à l'avance? Pour moi, c'est illogique. Il s'agit de 1 milliard de dollars. Oui, on peut accélérer les dépenses, mais à chaque exercice, on veut un deuxième fonds de prévoyance de 1 milliard de dollars.

Bill Matthews: Je dirais que l'on veut mettre en place ce fonds dans le cas où des projets avancent beaucoup plus vite que prévu, ce qui arrive dans le domaine de la défense.

Tamara Jansen: Est-ce que ce sera chaque exercice, à partir de maintenant?

Bill Matthews: Il s'agit d'un montant « maximal », sous réserve de l'approbation du Parlement.

Tamara Jansen: Vous avez déjà un fonds de prévoyance pour cela. Je ne comprends pas pourquoi vous avez besoin d'un deuxième.

Bill Matthews: L'autre fonds de prévoyance, le deuxième, est de nature plus générale et est souvent utilisé pour les feux de forêt, les catastrophes naturelles, etc.

Tamara Jansen: Ce fonds sera essentiellement utilisé pour de l'équipement militaire.

Bill Matthews: Il est utilisé pour la défense, la défense nationale et le Centre de la sécurité des télécommunications. Ce sont les organisations de sécurité nationale qui y ont accès, et on produira des rapports sur ce qui a été utilisé au cours de l'exercice précédent dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Tamara Jansen: La directrice parlementaire du budget dit que le nouveau fonds souverain de 25 milliards de dollars est financé par emprunt, et que les règles relatives au fonctionnement de ce fonds ne sont toujours pas claires, alors combien coûte l'emprunt annuellement?

Bill Matthews: Vous parlez du coût pour les 25 milliards de dollars?

Tamara Jansen: Oui.

Bill Matthews: Je n'ai pas de réponse à cette question, mais je suis certain que nous pourrions trouver l'information pour vous.

Le président: Il vous reste 10 secondes.

Tamara Jansen: Me reste-t-il 10 secondes?

Le président: Il vous reste 10 secondes, mais elles sont passées.

Tamara Jansen: Ah, je pensais que vous aviez dit que ce n'était pas le cas.

Le président: C'est au tour de Mme Martin.

[Français]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présentation.

J'aimerais continuer un peu la discussion sur le thème de la défense, mais en l'abordant d'une autre manière.

[Traduction]

Mes questions concernent les hausses importantes en matière de défense et d'initiatives de sécurité relevant du Conseil du Trésor. Bien sûr, nous savons que ces dépenses visent principalement à atteindre nos objectifs liés à l'OTAN et à protéger la sécurité des Canadiens et la souveraineté de notre pays, mais nous savons également que l'on se concentre beaucoup sur le concept de double emploi et sur l'idée qu'il est possible d'atteindre autrement ces objectifs d'investissement, de manières qui permettront de générer d'autres retombées pour le Canada et les Canadiens sur le plan national, sans nécessairement être liées à la guerre.

Je me demande si la personne la mieux placée — je suppose que ça pourrait être M. Matthews — pourrait commencer à parler un peu de ce concept de double emploi, et la façon dont nous en tenons compte dans notre examen du budget des dépenses. Vous pourriez peut-être aussi nous donner quelques exemples de façons créatives et novatrices dont nous abordons cette notion.

Bill Matthews: Certainement.

Merci, monsieur le président.

L'importance du double usage est grandissante. Si vous remontez il y a bien des années, une ressource militaire était une ressource militaire, et vous pouviez voir des exemples de double usage, mais pas tant que ça. Dans le contexte actuel, tant de choses utilisées par l'armée sont informatisées. Pensez à la quantique comme un investissement à double usage: tout à fait bénéfique du point de vue de la sécurité nationale, mais tout aussi bénéfique pour d'autres choses. Tandis que le gouvernement cherche à augmenter sa présence dans le Nord, il y aura un besoin pour des infrastructures dans le Nord pouvant soutenir l'armée — cela pourrait être des routes; cela pourrait être des pistes; il y a là un potentiel pour un double usage également. Vous avez quelque chose qui est solide et tangible, comme des infrastructures, mais également quelque chose comme la quantique.

Tandis que les dépenses évoluent, l'OTAN a sa propre définition de ce qui compte comme une dépense militaire. Ses représentants viennent périodiquement et s'assurent que les pays font leur comptabilité de manière cohérente, et ils sont certainement conscients du double usage. Ils sont ouverts à cela. Je suis un peu loin de tout ce que cette ouverture pourrait amener dans la révision de la définition du double usage à l'OTAN, mais ce serait peut-être une très bonne question à poser aux fonctionnaires de la Défense nationale s'ils sont ici, ou, au besoin, nous pourrions faire un suivi.

Danielle Martin: Merci.

On pourrait imaginer, par exemple, que certains de ces investissements dans l'infrastructure dans le Nord et dans l'Arctique pourraient être extrêmement...

• (1230)

Bill Matthews: Absolument.

Danielle Martin: ... bénéfiques pour les communautés autochtones qui sont à pleine capacité, afin d'assurer que ces services essentiels desservent les régions rurales dans le pays, etc. Ce sont peut-être tous des bénéfices secondaires qui découlent de ces investissements, lesquels, à proprement parler, sont définis comme des dépenses militaires, mais qui pourraient avoir d'autres avantages sociaux importants pour les Canadiens.

Bill Matthews: Je crois que, oui, on pourrait définir les dépenses militaires qui ont des retombées bénéfiques sur la société en général, mais vous pourriez aussi voir des dépenses dans d'autres ministères qui sont comptabilisées parce qu'elles sont utiles d'un point de vue militaire. Si vous pensez, peut-être, aux investissements en quantique du ministère de l'Industrie ou à la couverture WiFi, etc., cela pourrait aller dans les deux sens.

Danielle Martin: Merci. Je suis d'accord pour dire que la couverture WiFi est un autre exemple d'un besoin crucial des communautés rurales. Je représente une circonscription au centre-ville de Toronto où il y a des condominiums qui sont faits de blocs de ciment, donc il est difficile d'y installer une connexion WiFi, mais je ne crois pas que cela touche une corde sensible chez moi ni chez mes électeurs.

Un des éléments qui inquiètent beaucoup mes électeurs est l'infrastructure sanitaire. Je serais curieuse de savoir si vous étiez au courant d'exemples de double usage, au vu de l'ampleur des investissements faits dans vos dépenses de défense. Nous savons qu'il y a un énorme besoin de construire des infrastructures sanitaires au Canada, pas seulement des infrastructures matérielles, mais aussi des infrastructures de tous genres. Êtes-vous au courant d'exemples dans lesquels le concept du double usage est appliqué, pour protéger notre chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels, par exemple, ou d'autres formes d'infrastructures qui pourraient être directement bénéfiques pour la santé des Canadiens?

Bill Matthews: Je n'ai pas d'exemples en tête à vous donner. Je n'ai pas d'exemples à donner aujourd'hui au chapitre de doubles usages qui sont spécifiques au domaine de la santé, mais nous serons ravis de faire un suivi à ce sujet.

Danielle Martin: Ce serait excellent, s'il est approprié de demander des renseignements de suivi à ce sujet pour le Comité. Je sais que mes électeurs seraient ravis d'en apprendre davantage à ce sujet.

Merci.

Le président: Nous sommes toujours ravis de confier toujours plus de travail à M. Matthews.

Madame Gaudreau, allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, j'ai la parole pour deux minutes et demie.

N'est-ce pas?

[Traduction]

Le président: Oui.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est excellent.

Tantôt, nous avons parlé de tout ce qui touche à l'aménagement et au réaménagement.

Nous parlons de compressions budgétaires. Les gens se demandent quels sont les critères ayant mené à la décision de ramener les gens sur les lieux du travail. On sait qu'il y aura de l'attrition et que des gens vont prendre leur retraite.

Je vous pose la question à nouveau. Sur quoi la décision a-t-elle été basée?

Bill Matthews: Le nombre de fonctionnaires a augmenté par rapport à ce qu'il était dans le passé. C'est évident. Le gouvernement a donc décidé de ne pas fournir un bureau à chaque fonctionnaire.

Vous avez raison. On envisage de réduire le nombre de fonctionnaires. Ça va prendre un peu de temps, parce que la réduction des dépenses prévue dans le budget va prendre trois ans.

[Traduction]

On a pris la décision de ramener les gens au bureau non seulement en sachant que certains ministères ont plus de personnel que d'espace, mais aussi en croyant qu'il vaut mieux avoir des employés au bureau plus souvent pour qu'ils puissent collaborer, apprendre, etc.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'où cela vient-il?

Le seul motif qui est sur la table, c'est celui d'augmenter les services aux citoyens. Cela se fera-t-il dans les circonscriptions?

Bill Matthews: Il est effectivement question des services.

Cependant, il est aussi important de transmettre aux jeunes fonctionnaires l'expérience des autres, le sens du travail d'équipe ainsi que la nécessité de collaborer pour relever les défis du gouvernement et d'améliorer les choses ou de les faire plus rapidement.

[Traduction]

Si vous regardez à l'extérieur du gouvernement fédéral — dans l'industrie, dans les municipalités, les provinces —, vous remarqueriez la tendance. Si vous cherchez une étude qui dit qu'il y a une meilleure manière de faire les choses, je n'en ai pas. Je décrirais cela comme étant un choix philosophique de la part de l'employeur et la conviction que le travail d'équipe est meilleur.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous sommes en avance sur notre échancier, alors je vais revenir pour un autre tour de deux minutes et demie.

Nous allons passer à Mme Block.

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Comme je l'ai mentionné lors de ma première séance de questions, la technologie est une chose merveilleuse — vous pouvez garder un œil sur les choses en temps réel. J'ai demandé à mon personnel de se pencher sur le discours du Trône, qui aurait été publié peut-être un mois après l'élection. Le slogan avait été utilisé sur la page titre du discours du Trône. Étant donné votre opinion, je suppose que vous diriez que cela n'était pas approprié, et on l'a utilisé depuis.

Je vais m'en tenir là. Il n'y a pas de question. Je le dis juste aux fins du compte rendu.

Dans votre plan ministériel pour 2026-2027, vous avez dit que le Conseil du Trésor « collaborera avec les ministères pour [...] intégrer la politique Achetez canadien à leurs programmes de subventions et de contributions ». Est-il attendu que tous les ministères mettent en œuvre des règles favorisant l'achat des produits canadiens dans le cadre du financement octroyé sous forme de subventions et contributions?

• (1235)

Bill Matthews: Il est attendu que tous les ministères se penchent sur leurs programmes variés afin de voir ce qui pourrait être possible. Je sais que le Comité va mener une étude sur la politique Achetez canadien.

Certains programmes de subventions et de contributions, par leur nature même, font en sorte qu'il est très difficile d'adopter la politique Achetez canadien. La tâche des ministères consistait à examiner tous leurs programmes et à revenir avec une analyse de ceux qui, selon eux, pourraient être de bons candidats auxquels appliquer une politique d'achat de produits canadiens.

Au même moment, lorsqu'il y a des ententes de contribution déjà en place, même s'il y a un bon candidat, mais qu'il n'y a pas de libellé spécifique dans l'entente portant sur l'achat de produits canadiens, vous devez vous demander s'il vaut la peine de réviser l'entente. Ce travail a été effectué, du point de vue du Secrétariat du Conseil du Trésor, sous la direction de la contrôleur générale du Canada. Les ministères avaient la tâche d'y répondre. Je sais qu'ils y ont répondu, mais je ne l'ai pas vu.

Kelly Block: Avez-vous la moindre idée du temps que cela va prendre pour totalement mettre en place la politique dans le cadre des programmes de subventions et de contributions?

Bill Matthews: Je n'ai pas de bonne réponse à vous donner à cet égard, mais je pense qu'il y aura deux volets: de nouvelles ententes qui sont conclues de façon continue et un autre lot d'ententes existantes qu'il pourrait valoir la peine de réexaminer et de rouvrir. Je suis certain que les fonctionnaires du Bureau du contrôleur général seraient ravis de vous donner plus d'informations.

Kelly Block: Je crois comprendre que ces programmes sont régis par la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert, mais que les subventions ne font pas l'objet de vérifications. Le financement sous forme de subventions est affiché sur le portail ouvert du gouvernement, mais les modalités des subventions ne sont pas rendues publiques.

Y a-t-il un plan pour s'assurer que les subventions respectent les règles de la politique Achetez canadien, et comment le Conseil du Trésor gardera-t-il un œil sur la conformité?

Bill Matthews: Je crois que cela serait une excellente question pour la prochaine étude qu'effectuera le Comité. Je n'ai pas de ré-

ponse à vous donner à ce sujet, mais il s'agit d'une excellente question.

Kelly Block: Avez-vous la moindre idée... étant donné que vous avez souligné dans votre plan ministériel que vous travaillerez avec les ministères afin d'intégrer cette politique? Vous êtes-vous également penchés sur les ressources qui seraient allouées par le Conseil du Trésor afin de surveiller la conformité avec les règles liées à l'achat de produits canadiens des ministères dans ces programmes de subventions et de contributions?

Bill Matthews: En ce qui a trait aux modalités des ententes de contribution en particulier, il est attendu qu'elles soient respectées. Le gouvernement a le droit de mener une vérification des contributions.

On s'attend à ce que les modalités soient respectées. Le gouvernement conserve son droit de vérification. C'est généralement ainsi que nous procédons, mais tout le processus commence lorsque les ministères reviennent au Secrétariat du Conseil du Trésor pour indiquer quels programmes ils estiment être de bons candidats et quels programmes devraient, selon eux, être exemptés de la politique Achetez canadien.

Kelly Block: J'ai une dernière question.

Avez-vous cerné ou cernerez-vous le nombre d'ententes de contribution soumises aux règles Achetez canadien qui seront vérifiées annuellement pour savoir si, en fait, elles sont conformes, et combien de ministères choisiriez-vous pour cela?

Bill Matthews: Je n'ai pas de réponse à cela, mais il y a deux volets aux vérifications. Premièrement, le droit de vérification en lui-même est important. Il encourage de bonnes habitudes. Deuxièmement, il y a la possibilité d'une vérification par rotation. Je ne suis pas certain de savoir quel est le choix dans ce contexte, mais il y a également le maintien du droit de vérification si quelque chose venait à être mis en lumière et que le gouvernement souhaitait se pencher là-dessus.

Kelly Block: Merci.

Le président: Monsieur Danko, allez-y.

John-Paul Danko: Merci beaucoup, monsieur le président.

Dans vos observations préliminaires et lors de certaines conversations aujourd'hui, vous avez parlé de la réduction de la taille de la fonction publique. Je crois comprendre qu'une grande partie de la façon dont cela est censé se faire passe par la retraite anticipée.

C'est ainsi que mon père a pris sa retraite de la Ville de Hamilton, lorsque nous avons fusionné avec la région de Hamilton-Wentworth. Offrir aux fonctionnaires des prestations de retraite anticipée est un moyen très standard de réduire les effectifs tout en réduisant au minimum les impacts. Au même moment, nous voulons nous assurer de maintenir la connaissance institutionnelle et qu'il y aura des gens plus jeunes qui sont prêts à occuper ces postes plus élevés et que la fonction publique demeurera d'une grande qualité.

Avec les prestations de retraite anticipée, comment envisageons-nous de maintenir cette connaissance institutionnelle et de nous assurer que nous préservons la capacité dans toute la fonction publique?

• (1240)

Bill Matthews: J'ai quelques idées.

La retraite anticipée fait partie de la mise en œuvre plus large de l'examen exhaustif des dépenses, mais on applique également une mesure de réaménagement des effectifs. L'objectif des deux mesures combinées est de réduire le nombre de départs involontaires. Si un employé souhaite quitter son poste, soit pour prendre une retraite anticipée, soit pour adhérer à un programme de transition parce que son équipe a été touchée par des décisions découlant de l'examen des dépenses, cela permet de réduire le nombre de départs involontaires. Cette mise en œuvre est en cours au moment où nous nous parlons.

À mesure que les ministères reçoivent les demandes de retraite anticipée, l'un des critères dont ils doivent tenir compte est le maintien des services offerts aux Canadiens. Si toute une équipe manifestait son intérêt à prendre une retraite anticipée, cela aurait de sérieuses répercussions sur la capacité du ministère à offrir ses services. Il est nécessaire de discuter au sujet des demandes qui peuvent être acceptées, des employés qui peuvent remplacer des personnes qui partent à la retraite ou, dans certains cas, il faut se demander s'il est même nécessaire de remplacer la personne. Cette décision est prise au cas par cas, selon les équipes, à mesure que les demandes sont reçues.

Il faut également discuter des exigences relatives à la gestion de l'information. Nos politiques en matière de gestion de l'information ont une raison d'être, c'est-à-dire qu'elles visent à garantir que les dossiers et les connaissances institutionnelles peuvent être préservés et partagés et qu'ils sont accessibles à tous. Les outils utilisés par le gouvernement, qui permettent aux ministères et aux employés de consulter des dossiers antérieurs afin d'éviter toute perte de connaissances institutionnelles, se sont considérablement améliorés au cours des dernières années.

John-Paul Danko: Ma deuxième question concerne la simplification des processus bureaucratiques d'approbation et de réglementation qui visent les entreprises canadiennes. Je n'aime pas utiliser le terme « paperasserie », parce qu'il simplifie exagérément les processus réglementaires et les mesures gouvernementales. Les processus de réglementation et d'approbation sont essentiels pour garantir que les services sont offerts de manière efficace et sécuritaire.

En même temps, lorsqu'il est question de grandes organisations bureaucratiques, il est important de simplifier les processus et d'adopter une approche stratégique en matière d'approbations et de réglementations. Que fait le ministère pour garantir que les entreprises puissent faire affaire avec le gouvernement du Canada de la manière la plus efficace et efficiente possible?

Bill Matthews: Pour répondre à la première partie de la question, tout particulièrement du point de vue du Secrétariat du Conseil du Trésor — et je sais que le député a indiqué qu'il n'aimait pas le terme « paperasserie » —, nous avons entamé l'été dernier un examen des formalités administratives qui a permis de recueillir 500 mesures proposées par les ministères afin de réduire le fardeau administratif. Ces 500 mesures comprennent notamment la modification de règles et la simplification des sites Web pour faciliter l'accès à l'information. La mise en œuvre de ces 500 mesures est en cours. Je dirais qu'il s'agit d'un bon début.

Différents ministères fédéraux, des fonctionnaires fédéraux et leurs homologues provinciaux collaborent également afin de traiter des enjeux liés au commerce fédéral-provincial, notamment en matière de transport routier, d'agriculture et de mobilité de la main-d'œuvre. Les travaux se poursuivent. Une réunion des ministres fédéral et provinciaux se tiendra à ce sujet dans environ un mois.

Nous nous attendons à ce que les ministères proposent d'autres changements au fil du temps; donc, restez à l'affût.

John-Paul Danko: Merci.

Le président: Allez-y, madame Gaudreau, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Matthews, revenons à l'utilisation du slogan. J'en ai parlé il y a quelque temps, et vous avez répondu à ma question. Il n'en demeure pas moins que, même si on change un mot dans une phrase, nul besoin d'avoir un doctorat en psychologie pour comprendre que les expressions « Canada fort » et « bâtir un Canada fort », c'est sérieusement tiré par les cheveux. Les citoyens m'en parlent et me disent: « voyons donc ». Il y a une corrélation directe.

Les règles sont très larges. Un changement de mot ou de couleur, ça passe.

Ne trouvez-vous pas qu'il serait bien de réévaluer les critères visant à s'assurer de départager la politique, la démocratie et le fait que le gouvernement a un travail à faire avec l'argent des contribuables?

Qu'en pensez-vous?

• (1245)

Bill Matthews: Monsieur le président, je remercie la députée de sa question.

On a apporté quelques changements aux règles en mars dernier. C'était la première fois qu'on revoyait la politique en 10 ans. C'était un bon moment pour le faire. Je suis content des règles concernant la publicité.

[Traduction]

Il s'agit d'un bon processus. Une tierce partie indépendante y prend part. Nous avons apporté certaines modifications au processus afin de l'accélérer. Il est transparent.

Pour ce qui est de la politique sur les communications et l'image de marque, il s'agit d'une question très intéressante. Cela laisse énormément de place au jugement. Les gens n'ont pas tous la même opinion, et on le constate aujourd'hui.

Lorsqu'un gouvernement élu commence à remplir ses promesses électorales, comme c'est le cas du gouvernement actuel, et à mettre en œuvre son programme, cela devient l'image de marque du gouvernement. Il faut en discuter.

Cela ne m'a pas dérangé lorsque le gouvernement a utilisé le slogan durant le discours du Trône. Il s'agit de l'image de marque du gouvernement. Toutefois, lorsqu'un problème comme celui-ci survient, on se demande si la politique convient. Nous allons donc continuer à y réfléchir.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Jansen, puis nous allons terminer par M. Guay.

Tamara Jansen: Je vais tenter une dernière fois de poser la question, si je peux me le permettre, à Mme Boyer.

Il s'agit du fonds d'investissement souverain. Ce fonds serait normalement alimenté par les excédents de richesse. La Norvège a utilisé ses recettes pétrolières. L'Alberta a fait de même. Les États du Golfe se sont servi des excédents tirés des ressources naturelles. Le Canada propose quelque chose de totalement différent. Nous empruntons 25 milliards de dollars que nous n'avons pas, ce qui ajoute des coûts d'intérêt à assumer dans une situation financière déjà difficile, et nous espérons que les investissements généreront des recettes supérieures au coût de la dette.

Le rapport de la directrice parlementaire du budget, publié ce matin, confirme que ce fonds fera augmenter les emprunts et les frais de la dette publique, ce qui nous placera dans une situation précaire par rapport à la volatilité du marché. Il est également question d'un récent rapport du FMI, qui fait une sérieuse mise en garde: le recours accru à du financement provenant du marché et de sources étrangères peut nous rendre plus vulnérables durant des périodes de stress financier.

Les Canadiens méritent de savoir exactement les risques auxquels on leur demande de s'exposer.

Tout d'abord, puis-je confirmer que les Canadiens payeront de l'intérêt sur les montants empruntés pour financer ce fonds?

Annie Boyer: Merci de poser la question. Je sais qu'il s'agit d'une question importante. Dans le cadre de mon rôle de dirigeante principale des finances du Secrétariat du Conseil du Trésor, je n'ai pas accès à cette information. Je crois que peut-être M. Matthews ou...

Tamara Jansen: D'accord. Pouvez-vous répondre à la question, monsieur Matthews?

Bill Matthews: Je vais m'en remettre à M. Brunelle-Côté dans un instant. C'est l'expert en économie ici.

Pour ce qui est de l'argent destiné au fonds d'investissement souverain, le gouvernement affiche un déficit, donc il n'est pas financé par des excédents budgétaires. Il y aura d'abord des coûts d'intérêt associés à cet emprunt. Je n'ai pas fait de calculs pour en déterminer le montant. Ce fonds a pour objectif, grâce à des investissements, de générer un rendement, qui, comme le dit la députée...

Tamara Jansen: Voilà la question que je me pose. Habituellement, les fonds d'investissement souverains proviennent des recettes excédentaires ou de la richesse tirée des ressources naturelles. Pourquoi le Canada constitue-t-il alors un fonds au moyen d'emprunts?

Bill Matthews: Il serait peut-être préférable de poser la question au ministre des Finances, mais monsieur Brunelle-Côté, avez-vous quelque chose à dire?

Antoine Brunelle-Côté: Non, il serait probablement préférable d'avoir cette discussion avec le ministère des Finances. Bien entendu, si des emprunts sont faits, les contribuables devront en assurer les coûts.

Tamara Jansen: D'accord, quel taux de rendement le gouvernement prévoit-il pour ce fonds et sur quel taux d'emprunt ces projections sont-elles fondées?

Bill Matthews: Ce sont des questions qu'il vaudrait mieux poser au ministère des Finances. Je sais que la mise à jour économique du printemps contient des prévisions concernant les taux d'intérêt de la Banque du Canada. Ce serait peut-être un bon point de départ pour s'informer au sujet des coûts d'emprunt, mais il vaudrait vraiment mieux poser la question au ministère des Finances.

Tamara Jansen: Si le rendement des investissements est inférieur au coût d'emprunt du gouvernement, qui absorbe les pertes?

Bill Matthews: Nous en sommes encore au stade théorique, parce que je crois que les détails concernant le fonds restent à venir. Comme il a été mentionné, les 25 milliards de dollars destinés à financer ce nouveau fonds proviendront d'emprunts. La DPB a tout à fait raison. C'est un dossier qu'il faudra surveiller de près à mesure que le fonds sera mis en œuvre.

• (1250)

Tamara Jansen: Quel rôle jouez-vous dans l'approbation du financement et de choses de cette nature?

Bill Matthews: S'il faut obtenir des autorisations du Conseil du Trésor — et je n'ai pas encore suffisamment de détails concernant le nouveau fonds pour savoir si un dossier devra être soumis au Conseil du Trésor...

Tamara Jansen: Savez-vous si un test de résistance a été effectué pour évaluer les répercussions d'une récession, d'un repli du marché ou d'une hausse des taux d'intérêt sur la viabilité du fonds?

Bill Matthews: Il faudrait poser la question au ministère des Finances.

Tamara Jansen: Donc, vous n'en avez aucune idée.

Le FMI a tout récemment signalé que les pays qui s'appuient beaucoup sur un financement axé sur les marchés et sur des flux d'investissements instables sont plus vulnérables durant des crises financières. Êtes-vous de cet avis, madame Boyer?

Annie Boyer: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

Tamara Jansen: D'accord. Qu'en est-il de vous, monsieur Matthews?

Bill Matthews: Je n'ai pas lu le rapport du FMI, mais nous vivons une période de grande incertitude, et lorsqu'il y a de l'incertitude, il y a une probabilité accrue de crise. C'est...

Tamara Jansen: Eh bien, quelles mesures de protection pourraient être mises en place pour garantir que le fonds ne met pas davantage le Canada à risque?

Bill Matthews: Il vaudrait mieux poser ces questions au ministère des Finances.

Tamara Jansen: Seriez-vous d'accord pour dire qu'un fonds d'investissement souverain vise à gérer la richesse excédentaire pour les prochaines générations, mais que, pourtant, nous empruntons de l'argent afin de le créer? Vous travaillez tous dans le domaine des finances. S'agit-il en réalité simplement d'un fonds d'investissement à effet de levier financé par les contribuables?

Bill Matthews: Une fois de plus, vous devriez poser la question au ministère des Finances pour ce qui est du raisonnement...

Tamara Jansen: Vous avez donné votre opinion au sujet de la publicité. Pouvons-nous connaître votre opinion à ce sujet?

Bill Matthews: La différence est que, en ce qui concerne la publicité, il existe une politique du Conseil du Trésor. Il n'existe aucune politique ou définition du Conseil du Trésor en ce qui concerne la nature d'un fonds d'investissement souverain. Je crois que les gens font bien des comparaisons avec les autres fonds d'investissement souverains, mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas envisager les choses autrement.

Tamara Jansen: Avez-vous une idée de la raison pour laquelle les Canadiens devraient faire confiance à un plan qui prévoit que les frais de la dette publique atteindront les 80,9 milliards de dollars d'ici 2030-2031? Pourquoi le Conseil du Trésor juge-t-il cela acceptable? Selon vous, quelle part maximale des recettes devrait être consacrée au remboursement de la dette publique?

Le président: Je vais vous éviter d'avoir à répondre à cette question qui s'adresse aux experts de la finance, étant donné que nous n'avons plus de temps.

Nous allons terminer par M. Guay, durant cinq minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Claude Guay: Merci, monsieur le président.

Monsieur Matthews, je présume que des leçons ont été tirées de l'examen exhaustif des dépenses auquel ont été soumis tous les ministères, parce que c'est le Conseil du Trésor qui les surveille.

Quelles sont les leçons tirées de cet examen qu'on pourrait utiliser à l'avenir pour réduire les dépenses et continuer à nous améliorer, tant sur le plan de la productivité que sur celui de la réduction des dépenses?

Bill Matthews: Je vous remercie de votre question.

Je dirais qu'il y a deux leçons clés, mais il est possible que mon collègue M. Brunelle-Côté veuille ajouter quelque chose.

Premièrement, nous avons pris conscience de la valeur des examens qui ont été menés à l'échelle du gouvernement. Nous avons commencé l'exercice en demandant aux ministères de nous transmettre leurs propres idées et d'élaborer leurs propres documents sur la réduction des dépenses.

Par ailleurs, nous reconnaissons qu'il y a de nombreux programmes dans plusieurs ministères qui touchent le même sujet, comme la jeunesse. C'est une raison valable d'examiner tous ces programmes.

[Traduction]

Nous effectuons ce qu'on appelle un examen horizontal. Nous en effectuons un à l'heure actuelle au sujet des jeunes et de l'acquisition des compétences. Nous en effectuerons davantage ultérieurement. Nous en tirons de bonnes leçons. Cela ne veut pas dire que l'approche ascendante adoptée par chaque ministère n'est pas utile — elle l'était —, mais il est important d'adopter une approche horizontale.

Ensuite, je dirais, avant que je ne cède la parole à M. Brunelle-Côté, que le Conseil du Trésor a mis en place une politique sur les résultats ministériels. Les programmes et les ministères produisent des rapports sur les résultats qu'ils ont obtenus durant une année. Je dirais que nous ne considérons pas ces rapports comme étant extrêmement utiles pour la prise de décisions concernant l'affectation des ressources. Nous pouvons en faire davantage à ce chapitre.

Ce qui est intéressant à ce sujet, c'est que la politique sur le rendement exige énormément de ressources. Vous avez en place une politique très lourde qui, je dirais, n'a pas été aussi utile qu'elle aurait pu l'être dans le cadre de la prise de décisions. Nous pourrions peut-être faire quelque chose à ce chapitre.

Monsieur Brunelle-Côté, allez-y.

[Français]

Antoine Brunelle-Côté: J'ajouterais une troisième leçon à ce que M. le secrétaire a dit. Comme l'exercice consiste à demander aux ministères de présenter des propositions, nous nous sommes donné une marge de manœuvre. Nous avons imposé aux ministères des cibles un peu plus élevées de façon à nous donner une certaine marge de manœuvre. Cela nous permettait d'offrir aux politiciens ou aux comités du Cabinet un choix d'options pour les coupes et de leur offrir plus de flexibilité.

• (1255)

Claude Guay: Il me reste quelques secondes. Pouvez-vous me parler du nouveau bureau de la transformation numérique?

Quelles vont être ses responsabilités? Comment va-t-on travailler avec l'intelligence artificielle pour améliorer la productivité du gouvernement?

Bill Matthews: Pour le moment, nous attendons des détails là-dessus. Le bureau aura pour but d'augmenter le recours aux logiciels pour améliorer les services aux citoyens et, en même temps, je l'espère, pour réduire les dépenses. Nous n'avons pas encore de détails sur l'établissement d'un tel bureau.

Claude Guay: Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute.

[Français]

Claude Guay: Je vais revenir à l'examen exhaustif des dépenses.

Vous avez dit tantôt que les ministères avaient présenté beaucoup de propositions et qu'il y en aurait d'autres.

Qu'est-ce qui motive les ministères à continuer cet examen? Comment faites-vous le suivi?

Bill Matthews: Nous avons déjà réduit le budget des dépenses de chaque ministère. Nous utilisons un site Web pour communiquer les répercussions sur les employés. Un processus est en cours pour exiger des ministères qu'ils communiquent les résultats liés aux programmes et à leur incidence.

Je vais me tourner vers M. Brunelle-Côté pour compléter ma réponse.

[Traduction]

Antoine Brunelle-Côté: Comme le secrétaire l'a mentionné, pour assurer un suivi, nous avons déjà réduit le budget des dépenses de différents ministères. Les ministères n'ont plus accès à cet argent.

Pour ce qui est des prochains examens des dépenses, pour garantir [inaudible] vous avez vu dans la mise à jour du printemps que le gouvernement a annoncé, comme le secrétaire l'a mentionné plus tôt, que nous menons des examens horizontaux au sein de différentes équipes. D'autres examens sont prévus. Nous allons continuer dans cette voie à l'avenir.

Le président: Je remercie M. Matthews et son équipe de s'être joints à nous de nouveau. Je les remercie d'avoir comparu. Cette réunion a été intéressante.

Chers collègues, s'il n'y a rien d'autre à ajouter, je vous souhaite de passer d'excellentes semaines dans votre circonscription. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>